

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

COMPTE RENDU INTÉGRAL

INTEGRAAL VERSLAG

SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 2 OCTOBRE 2020

(Séance du matin)

PLENAIRE VERGADERING VAN VRIJDAG 2 OKTOBER 2020

(Ochtendvergadering)

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

PRÉSIDENCE : M. RACHID MADRANE, PRÉSIDENT.

- *La séance est ouverte à 9h35.*

M. le président.- Je déclare ouverte la séance plénière du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 2 octobre 2020.

[105]

EXCUSÉS

M. le président.- Ont prié d'excuser leur absence :

- M. Mohamed Ouriaghli ;
- M. David Leisterh ;
- Mme Margaux De Ré ;
- M. Julien Uyttendaele ;
- M. John Pitseys.

[107]

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE AU BUREAU DU PARLEMENT

M. le président.- Par courrier électronique du 28 septembre 2020, Mme Céline Fremault, présidente du groupe cdH, me communique qu'à la suite de la démission de M. Bertin Mampaka Mankamba en qualité de membre du groupe cdH et de son mandat de secrétaire du Bureau du parlement, Mme Véronique Lefrancq le remplacera au mandat de 7^e secrétaire du Bureau du parlement.

Pas d'observation ?

Il en sera ainsi.

[109]

COMMUNICATIONS FAITES AU PARLEMENT

(voir annexe)

[111]

PRISES EN CONSIDÉRATION

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution de Mmes Viviane Teitelbaum, Anne-Charlotte d'Ursel et Bianca Debaets visant à réduire la nuisance des mégots de cigarettes dans l'espace public et à les recycler (n° A-23/1 – 2019/2020).

Pas d'observation ?

- Renvoi à la commission de l'environnement et de l'énergie.

[113]

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution de Mme Françoise De Smedt, M. Youssef Handichi, Mme Stéphanie Koplowitz, MM. Jan Busselen, Petya Obolensky, Francis Dagrín, Mmes Caroline De Bock, Elisa Groppi, Leïla Lahssaini et M. Luc Vancauwenberge visant une suspension de la procédure d'adoption des plans d'aménagement directeur (PAD) ainsi qu'un moratoire pour tout nouveau PAD (n° A-191/1 – 2019/2020).

Pas d'observation ?

- Renvoi à la commission du développement territorial.

[115]

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution de M. Marc Loewenstein visant à rendre obligatoire le port du casque à vélo pour les enfants de moins de 14 ans (n° A-195/1 – 2019/2020).

Pas d'observation ?

- Renvoi à la commission de la mobilité.

[117]

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution de Mmes Victoria Austraet, Ingrid Parmentier, Lotte Stoops, M. Jonathan de Patoul, Mmes Ariane de Lobkowitz, Leïla Agic, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Gladys Kazadi visant à interdire la détention de cétacés en Région de Bruxelles-Capitale (n° A-207/1 – 2019/2020).

Pas d'observation ?

- Renvoi à la commission de l'environnement et de l'énergie.

[119]

PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 5 JUILLET 2018 RELATIVE AUX MODES SPÉCIFIQUES DE GESTION COMMUNALE ET À LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (NOS A-212/1 ET 2 – 2019/2020).

[121]

Discussion générale

M. le président.- La discussion générale est ouverte.

M. Marc-Jean Ghysels, rapporteur.- Le ministre Clerfayt a exposé que le projet d'ordonnance visait à prolonger de trois mois - du 1er septembre au 1er décembre 2020 - le délai de mise en conformité des associations sans but lucratif (asbl) communales et intercommunales. En ce qui concerne la transmission des pièces à l'autorité de tutelle, le délai est prolongé de deux ans.

La parole a ensuite été donnée aux parlementaires. Au nom du groupe PS, j'ai souligné le bon sens du projet d'ordonnance et je me suis même dit prêt à accepter des délais supérieurs afin de faciliter le travail des communes et de la tutelle. Mon groupe s'interroge sur le renfort nécessaire en personnel et donc sur la possibilité d'obtenir une aide de Brulocalis pour soutenir les communes.

M. Sadik Köksal a dit craindre également que le délai ne demeure insuffisant, même si l'ordonnance a été votée il y a deux ans. Il s'est également inquiété de la charge de travail supplémentaire et a demandé combien d'asbl étaient concernées.

M. Mathias Vanden Borre a estimé superflu le délai supplémentaire, le délai originel étant pour lui suffisant. Il s'est inquiété du report de l'obligation de transmettre des pièces à l'autorité de tutelle et a souligné la gravité de l'absence d'une liste exhaustive des asbl communales. Il a souhaité que ces informations soient communiquées.

Mme Dominique Dufourny a dit qu'elle soutiendrait le projet, considérant que les communes avaient besoin d'un délai raisonnable.

Mme Leila Lahssaini a considéré que l'externalisation des services publics communaux au profit d'asbl était une mauvaise chose et déploré qu'une liste des asbl existantes ne soit pas disponible.

Le ministre Clerfayt a répondu qu'environ 130 asbl étaient concernées. L'ordonnance ne vise qu'à augmenter de trois mois le délai octroyé aux asbl et aux régies communales, sans modifier le principe d'origine. Les grosses asbl seront contrôlées en priorité. Le pouvoir du conseil communal pour le contrôle des asbl communales reste entier.

M. Mathias Vanden Borre s'est dit peu rassuré par l'explication du ministre, notamment, par le fait que les asbl disposent de deux ans supplémentaires pour transmettre les pièces à l'autorité de tutelle.

Vu la situation actuelle, M. Ahmed Mouhssin a déclaré comprendre la raison de la prolongation du délai. Il a noté que le parlement aurait pu interpeller le ministre plus tôt sur l'application de l'ordonnance initiale. Il a également souligné la difficulté, pour certains conseils communaux, d'obtenir les pièces relatives à la gestion des asbl communales.

[125]

M. le ministre Clerfayt a précisé que l'article 84 de la nouvelle loi communale permet à un conseiller communal d'avoir accès à toutes les pièces d'un dossier. Il a proposé d'amender le projet afin de garantir l'obligation de transmettre les pièces au collège.

Quant à la discussion et au vote des articles, un amendement a été déposé et voté à l'unanimité pour clarifier les obligations des asbl à l'égard de la tutelle communale durant le délai de prolongation de deux ans pour la transmission des pièces. Le projet d'ordonnance dans son ensemble, tel qu'amendé, a été adopté par neuf voix pour contre deux.

[127]

De heer Mathias Vanden Borre (N-VA).- Ik wil een aantal elementen toevoegen en eraan herinneren dat het goed bestuur een dieptepunt heeft bereikt in de vorige regeerperiode. De schandalen van Samusocial, het Centre de gestion informatique des administrations locales (GIAL) en andere zijn nog niet volledig verwerkt. Een aantal zaken is nog altijd niet opgehelderd.

Die schandalen gebeurden vaak op gemeentelijk niveau, maar ze hebben zich ook laten voelen op gewestelijk niveau. Het Brussels Parlement heeft terecht nieuwe, strenge en duidelijke regels uitgevaardigd. De gemeenten hebben twee jaar - toch een redelijke termijn - om zich te schikken naar die regels en het gewest de informatie te geven zodat dit de gemeentelijke vzw's afdoende kan controleren.

Twee jaar later, een jaar nadat deze regering is aangetreden, blijkt dat de vzw's nog niet gekend zijn en dat de informatie nog niet is bezorgd. De lijst die de minister heeft gegeven, is niet volledig. Alleen al voor Brussel-Stad heb ik vastgesteld dat minstens twaalf vzw's niet zijn opgenomen. In de commissie vroeg de rapporteur Marc-Jean Ghysseels ook of de berekening voor Vorst met slechts een gemeentelijke vzw niet wat optimistisch was. Dat lijkt me ook niet te kloppen. Als ik al voor twee gemeenten kan vaststellen dat die lijst van zogenaamd 130 vzw's niet klopt, dan is die oefening na twee jaar tijd nog niet gebeurd. Dat kan niet door de beugel.

[129]

DéFI, maar vooral Ecolo en Groen hebben heel sterk ingezet op goed bestuur en de vorige regering daarvoor terecht fel bekritiseerd. Nu is de tijd gekomen om de daad bij het woord te voegen en de regels te doen naleven. Opnieuw twee jaar uitstel verlenen zonder enige garantie voor dit gewest of een bijkomende verplichting voor de gemeenten getuigt volgens mij niet van goed bestuur. Dat is gewoon pappen en nathouden. Kortom, de gebruikelijke gang van zaken in het Brussels Gewest.

[131]

M. Marc-Jean Ghysseels (PS).- Le groupe socialiste soutiendra évidemment cette proposition. Nous espérons que le délai de trois mois suffira, car c'est une tâche considérable pour les communes, dont le travail s'est alourdi avec la crise. Je ne partage pas le catastrophisme habituel de la N-VA, dont le seul but, dans ce parlement, est de jeter le discrédit sur la Région bruxelloise. Répondre à ces arguments fallacieux n'aurait pas de sens.

[133]

Mme Leila Lahssaini (PTB).- Ce rapport ne reflète nos débats que de manière succincte. Aujourd'hui, on nous demande d'approuver une modification de l'ordonnance adoptée à la suite du scandale du Samusocial, qui avait édicté quelques petites mesures de transparence tout à fait insuffisantes.

Cette modification de l'ordonnance aurait pu être l'occasion d'aller plus loin. Les critiques formulées à l'époque restent d'actualité : il n'y a toujours pas de représentation proportionnelle de l'opposition dans les conseils d'administration ou les assemblées générales des asbl communales.

La définition même d'une asbl communale est tellement restreinte que de nombreuses structures restent privées, alors que, dans les faits, elles sont liées à la politique et aux budgets communaux.

Dès lors, non seulement ces structures privées ne sont toujours pas touchées par les mesures de transparence prévues dans l'ordonnance, mais de plus, l'application de ces mesures est à présent reportée de deux ans, les asbl communales étant si nombreuses qu'elles ne peuvent toutes fournir les documents nécessaires pour assurer la transparence requise !

On ne peut assurer de la sorte un contrôle correct de ces asbl qui remplissent des missions de service public et, à ce titre, devraient être des services communaux à part entière.

Aussi voterons-nous contre ce texte d'ordonnance.

[135]

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Nous soutenons ce texte pour la simple raison que nous connaissons la réalité des communes. Nous nous battons depuis vingt ans pour la bonne gouvernance et si trois mois leur sont nécessaires pour mettre leurs statuts en ordre et les envoyer, nous aurons cette patience.

Nous considérons les conseillers communaux comme un élément central de la démocratie locale. S'il avait été décidé qu'ils n'auraient pas accès aux documents des asbl pendant deux ans, nous aurions fort probablement déposé un amendement. Mais la majorité a anticipé ce problème, et nous avons donc déposé un amendement pour que le contrôle par les conseillers communaux soit possible, car ce n'est pas forcément notre rôle. Que le gouvernement contrôle, c'est une bonne chose, mais que les conseillers communaux de l'opposition puissent le faire, c'est encore mieux.

Nous ne pensons pas que ce texte aurait dû être plus fourni. Nous insistons pour que se tiennent rapidement des états généraux, car déposer de petits textes épars n'est pas notre idée d'une bonne gestion publique. Nous votons donc ce texte tout en rappelant l'urgence d'une réflexion globale portant, sans tabou, sur les CPAS, les communes, la gestion communes-Région...

Nous pouvons rejoindre le PTB sur certains aspects, comme la question de savoir qui doit assurer les missions de service public. Il y a effectivement eu des dérives. Certaines missions devraient relever uniquement des communes. La première liste qui nous a été communiquée sera complétée. Nous pouvons déjà distinguer des politiques différentes selon les communes, et nous pourrions creuser leurs choix. Pourquoi certaines d'entre elles optent-elles pour des asbl ? Leurs motifs sont-ils légitimes ? Faut-il légiférer pour limiter cette possibilité ? Tout cela doit prendre place dans un débat plus large dans le cadre des états généraux.

[139]

De heer Pepijn Kennis (Agora).- Agora kijkt uit naar die Staten-Generaal. We hopen dat ook dit aspect onderdeel daarvan zal uitmaken en dat burgers kunnen deelnemen en zo de kans krijgen om hun visie op hun gemeenten te delen.

(verder in het Frans)

Le manque de clarté et de transparence concernant l'organisation des communes au sein de leurs propres structures et des asbl est très problématique.

(poursuivant en néerlandais)

Ik denk dat het essentieel is dat we het goed bestuur naar voren schuiven en daaraan werken.

(verder in het Frans)

Je comprends que cela ait pris un certain retard, mais il est surtout important d'écouter les citoyens pour savoir ce qu'ils veulent que nous fassions de leur Région. Nous ne devons pas oublier que nous travaillons pour eux et avec leur argent.

[147]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Avec le vote de la présente ordonnance, les principes généraux de transparence et de contrôle fixés après le dérapage du Samusocial devront s'appliquer à partir du 1er décembre. Cela doit être clair pour tout le monde. Le report du 1er septembre au 1er décembre est dû au seul fait que pendant six mois, la crise du Covid-19 a empêché les asbl de se réunir physiquement. Elles devaient convoquer leurs assemblées générales et leurs conseils d'administration pour adapter leurs statuts aux nouvelles règles. Pendant six mois, elles n'ont pas pu le faire et nous leur accordons à peine six mois, ce qui est assez strict.

Dès le 1er décembre, donc, la tutelle vérifiera si les grands principes et les règles de droit inscrits dans l'ordonnance sont appliqués : un tiers de femmes au conseil d'administration, représentation de l'opposition, contrat de gestion publique soumis au conseil communal entre l'asbl concernée et la commune. Toutes ces garanties de transparence et de bonne gouvernance n'existaient pas et je m'engage à les faire appliquer.

[149]

(verder in het Nederlands)

Sommigen wilden onder meer in de pers verwarring zaaien en proberen aantonen dat de termijn verschoven was omdat we nog twee jaar zullen wachten op alle documenten.

[151]

(poursuivant en français)

Cela n'a aucun intérêt d'inviter les asbl à envoyer un flux gigantesque de documents sur papier à l'administration si celle-ci n'est pas en mesure ou n'a pas besoin de les lire. Par contre, les principes de l'ordonnance garantissent que la tutelle peut se saisir d'un dossier et réclamer tout document à tout moment.

Nous avons aujourd'hui recensé environ 130 asbl qui répondent aux conditions de la loi. Je précise que c'est un nombre approximatif car la qualité d'asbl communale est susceptible de changer et donc ce chiffre n'est pas fixe. Selon le montant d'argent qu'elle reçoit ou la nature de sa gestion - par des responsables politiques ou non -, une asbl sera ou non asbl communale.

Ce nombre peut évoluer au fil du temps. J'ignore s'il augmentera ou diminuera. Cela relève de l'autonomie communale. Chaque commune est libre de choisir d'organiser ses missions en asbl ou en service propre. Chaque parti peut avoir une opinion sur ce point et chaque commune, avec sa majorité, choisira le système qu'elle préfère.

Dans tous les cas, toutes les asbl sont soumises à contrôle. Si l'un d'entre vous, un conseiller communal ou un citoyen envoie des éléments qui justifient une enquête, la tutelle procédera à un contrôle. Elle réclamera les documents nécessaires car elle en aura le droit à partir du 1er décembre. Elle pourra aussi vérifier les comptes et la légalité des décisions du conseil d'administration.

Il ne s'agit pas de contrôler l'opportunité des décisions. L'opportunité relève du choix des communes, en accord avec leur autonomie, qui leur permet de s'organiser comme elles le souhaitent. Mais il y aura bien un exercice plein et complet de la tutelle. C'est ce qui est proposé dans cette ordonnance. Celle-ci propose néanmoins un délai de trois mois pour dépasser la période du coronavirus, qui a compliqué la mise en ordre pour les asbl.

Pourquoi a-t-il fallu deux ans pour aboutir ? Le texte d'ordonnance voté en 2018 par le parlement a été rédigé rapidement après la crise du Samusocial et l'administration indique qu'à cause de cette rapidité, malgré la volonté affichée, certains aspects méritaient d'être retravaillés. Ce travail a été réalisé avec Brulocalis et les communes pour réussir à interpréter correctement le texte et donner aux communes des règles claires en vue d'une véritable transparence.

Je suis heureux que nous ayons, lors du débat en commission, renforcé le droit de contrôle des conseillers communaux - notamment ceux de l'opposition - sur les asbl.

[153]

En Région bruxelloise, il existe déjà une multitude de mécanismes de contrôle qui veillent à la transparence : les conseillers communaux ont le droit de contrôler et d'obtenir des informations sur tous les dossiers dont la commune dispose, et les citoyens ont le droit de réclamer des documents dans le cadre de l'accès à ceux-ci. S'ils n'obtiennent pas ces documents, ils peuvent porter plainte auprès de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

Si vous voulez exercer ce droit de contrôle en tant que parlementaire, conseiller communal ou citoyen, exercez-le ! Mais ne venez pas dire que, puisque personne ne l'exerce, il y a plein de problèmes.

Nous disposons aujourd'hui des outils pour dénoncer les dérives éventuelles. Je vous garantis que nous mettrons tout en œuvre en ce sens au niveau de la tutelle.

Cette ordonnance ne couvre qu'un petit délai de trois mois. À dater du 1er décembre, les règles de transparence et de bonne gouvernance s'appliqueront en Région bruxelloise, ce qui est une bonne chose.

M. le président.- La discussion générale est close.

[155]

Discussion des articles

M. le président.- Nous passons à la discussion des articles, sur la base du texte adopté par la commission.

Article 1er

Pas d'observation ?

Adopté.

Article 2

Pas d'observation ?

Adopté.

La discussion des articles est close.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

[157]

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DE MMES VIVIANE TEITELBAUM, ALEXIA BERTRAND ET ANNE-CHARLOTTE D'URSEL VISANT LA RÉFORME DE L'AGENCE BRUXELLES PROPRETÉ (NOS A-99/1 ET 2 – 2019/2020).

[159]

Discussion générale

M. le président.- La discussion générale est ouverte.

Mme Ingrid Parmentier, rapporteuse.- Nous avons commencé par un exposé introductif de Mmes Teitelbaum et Bertrand, codéposantes de la proposition de résolution. Mme Teitelbaum a indiqué que la proposition de résolution a été déposée le 17 novembre 2019, avant que les résultats des audits portant sur Bruxelles Propreté aient été présentés aux commissaires par le ministre Alain Maron les 24 juin et 8 juillet 2020.

Les résultats accablants de ces audits justifient le maintien de ce texte car ils attestent, selon elles, qu'il reste plus que jamais d'actualité. Alors que la quantité de déchets produits en Région de Bruxelles-Capitale diminue constamment, les coûts de gestion de Bruxelles Propreté ne cessent d'augmenter, en particulier les frais de personnel, sans que la qualité des services fournis par l'agence ne connaisse d'amélioration sensible.

Les contraintes liées à la diversification des collectes sélectives en porte-à-porte impliquent certes une augmentation des coûts de gestion, mais ne justifient cependant pas le déficit financier structurel de l'agence.

Celui-ci était dès lors de nature à nourrir une certaine défiance à l'égard de l'efficacité des choix industriels, techniques, économiques et opérationnels retenus par l'équipe dirigeante de Bruxelles Propreté. Ces soupçons ont, selon Mme Teitelbaum, été depuis confirmés par les audits, dont il ressort notamment que les flux financiers et les accords entre l'agence et ses filiales sont complexes, difficiles à comprendre, peu transparents et source potentielle de conflits d'intérêts. La multiplicité des filiales et des différences de statuts engendrent par ailleurs une complexité au niveau de leur gouvernance.

Les audits pointaient en outre un manque de vision organisationnelle, une attention tournée essentiellement vers l'opérationnel, une culture insuffisamment axée sur l'efficacité, l'absence d'un inventaire des fonctions et d'un organigramme clair, ainsi qu'une stratégie d'entreprise laissée au second plan au profit de la stratégie

sociale, encore que les relations entre les partenaires sociaux se soient détériorés et qu'une méfiance se soit installée.

[163]

Les audits préviennent par ailleurs que la profonde restructuration de l'agence nécessite que lui soient encore alloués des moyens financiers supplémentaires afin de remplir les cadres, créer de nouveaux postes pour l'accompagnement au changement et à l'innovation et réorganiser certains services, dont les services commerciaux. Le remplissage des cadres exigerait déjà à lui seul entre 1 et 1,5 million d'euros par an.

L'agence devrait être soumise à une obligation de performance, en vue de l'inciter à innover et à rechercher en permanence des voies d'amélioration vers une gestion plus productive. Il est urgent de la doter d'une équipe dirigeante digne de ce nom, qui fixe des objectifs clairs en ce qui concerne la maîtrise des coûts, la rigueur de gestion, les investissements en recherche et développement, et qui lui permette de les atteindre.

Une réforme des statuts s'avère indispensable afin de créer une structure poussée à s'adapter en permanence aux mutations managériales, financières, technologiques, sociologiques, environnementales, etc. Il faut intégrer de la pluralité au sein de l'agence et y adjoindre le savoir-faire de partenaires privés.

Aussi le présent texte demande-t-il de réaliser une étude d'évaluation comparative des performances du mode de gestion de l'agence par rapport aux procédures adoptées par des villes comparables. Il demande aussi et surtout de mettre rapidement en œuvre une profonde réforme de l'agence avec, après objectivation, un changement de l'équipe dirigeante et des méthodes de gestion et d'organisation au sein de l'agence. C'est à ces conditions que la Région de Bruxelles-Capitale sera enfin dotée d'une agence pour la propreté performante et efficiente, offrant aux citoyens un service public de qualité en matière de déchets. Ce n'est pas le cas actuellement.

L'enjeu de la gestion des déchets, en ce qu'il implique les générations futures, transcende les clivages partisans. Les codéposants proposent dès lors aux députés de porter en commun cette résolution auprès du gouvernement, d'éventuellement la cosigner et, au besoin, de constituer un groupe de travail pour l'amender. La résolution constituerait alors la réponse du parlement, sous la forme de demandes officielles adressées au gouvernement, aux résultats des audits précités.

Mme Alexia Bertrand a ensuite insisté sur l'actualité du texte, malgré la date de son dépôt : à l'heure où la crise sanitaire oblige les citoyens à se serrer la ceinture, l'absence de maîtrise des coûts afférents à Bruxelles Propreté est révoltante à ses yeux.

[165]

Une gestion plus rigoureuse permettrait de réorienter les moyens actuellement alloués par la Région bruxelloise à Bruxelles Propreté vers des politiques qui répondraient aux besoins criants engendrés par la pandémie.

Le budget des dépenses de l'agence n'a cessé d'augmenter pour atteindre 315 millions d'euros en 2020, dont 152 millions d'euros en frais de personnel. Bruxelles Propreté, qui comptait déjà 2.400 agents en 2014, a vu ses effectifs augmenter d'année en année. Le 31 novembre 2019, l'agence comptait 2.925 travailleurs, soit une augmentation de 22 %. Quant à la dotation régionale, elle a augmenté de 244 % entre 1991 et 2016, soit une croissance annuelle moyenne de 5 %. Pourtant, depuis plusieurs années, Bruxelles Propreté ne parvient plus à atteindre l'équilibre. En 2018, elle a d'ailleurs terminé avec un déficit de 25 millions d'euros, dont 7,5 millions d'euros de déficit structurel.

En outre, la condamnation de l'agence pour concurrence déloyale a eu pour conséquence la suspension du versement d'une partie des subsides régionaux et la nécessité, pour le gouvernement, de lui accorder en juillet 2018 une provision de 9 millions d'euros pour assurer le paiement des salaires.

Mme Bertrand a donc estimé qu'il était urgent de revoir le mode de financement du service de collecte des déchets ménagers afin d'y instaurer une gestion plus rigoureuse, de réaliser de plus gros investissements en recherche et développement - ce qui n'est pas paradoxal, puisque les investissements ne sont pas des dépenses à fonds perdu - et d'améliorer le ratio de clients collectés par tournée.

Le texte a été examiné lors d'une réunion de commission. Il demande de déterminer les causes du déficit structurel d'exploitation de l'agence, et, le cas échéant, de ses filiales, et de redresser au plus vite la situation financière de l'agence, afin de garantir de manière pérenne l'équilibre financier et la maîtrise des coûts.

Cette réforme aura des conséquences sur le long terme et engagera les majorités futures. D'après Mme Bertrand, ce renouveau devrait être pensé collectivement, en impliquant les différentes sensibilités représentées dans cet hémicycle, avec des débats réguliers dans le cadre d'un processus participatif. Elle espère que ce texte sera largement soutenu afin de mettre un terme à ce qui constitue un parangon de mauvaise gestion des deniers publics en Région bruxelloise.

[167]

Lors de la discussion générale, M. Martin Casier a fait état de sa perplexité : pourquoi maintenir cette proposition de résolution ? Les demandes formulées dans le dispositif ont en effet toutes été satisfaites : la détermination et l'identification des causes du déficit structurel de l'agence et la réalisation d'une étude comparative des modes de gestion adoptés dans des villes similaires font l'objet des audits évoqués par les codéposants dans leur exposé introductif. Ces audits avaient déjà été lancés sous la législature précédente et le ministre compétent s'est engagé à en assurer le suivi.

Quant aux tirets du dispositif relatifs au redressement de la situation financière, à la réforme organisationnelle ainsi qu'à l'efficacité et à la qualité des services fournis par l'agence, ils figurent dans la déclaration de politique générale 2019-2024 et sont largement soutenus par les différents groupes représentés au sein de cette assemblée. M. Casier en a conclu que toutes les demandes figurant dans la proposition de résolution sont soit déjà satisfaites, soit en cours d'exécution, de sorte que son groupe ne soutiendra pas ce texte.

Le député a jugé en outre curieux que les codéposants aient décidé, avant même l'objectivation qu'elles appellent de leurs vœux, qu'il y a lieu de remplacer l'équipe dirigeante.

Mme Cieltje Van Achter a annoncé soutenir la proposition de résolution. Pour rappel, son groupe avait demandé, sous la précédente législature, la réalisation d'un audit de Bruxelles Propreté par la Cour des comptes. Des audits d'une portée plus large ont finalement été réalisés ; ils étaient nécessaires et ont déjà été discutés au sein de la commission.

La députée a ensuite expliqué que son groupe soutenait le présent texte pour le quatrième tiret de son dispositif. Il semble en effet patent que l'équipe dirigeante porte une responsabilité écrasante dans la situation de l'agence et il est incompréhensible que le gouvernement lui maintienne sa confiance. Selon elle, dans toute autre organisation, des audits aussi dévastateurs auraient conduit les dirigeants à la démission. Il est douteux que la réforme unanimement souhaitée de l'agence puisse être menée en conservant la même équipe.

[169]

Quant à moi, j'ai souligné que la situation visée par la proposition de résolution est bien connue, que les commissaires ont reçu copie des audits précités et que les conclusions leur ont été présentées en toute transparence. Par conséquent, ce texte vient à contretemps : tout ce qui y est proposé est déjà mis en œuvre ou en cours de mise en œuvre. En effet, les audits incluent déjà une comparaison entre la gestion de Bruxelles Propreté et celle de structures similaires dans d'autres villes.

A fortiori, la résolution n'apporte rien de neuf par rapport aux engagements déjà pris par le gouvernement en ce qui concerne une réforme en profondeur du fonctionnement de l'agence. La déclaration de politique générale (DPG) 2019-2024, présentée en juillet 2019, indiquait déjà qu'"un certain nombre de réformes s'imposeront à Bruxelles Propreté, notamment au regard des résultats des différents audits commandés". Plus récemment, le ministre compétent déclarait qu'"un énorme rattrapage est nécessaire" et confirmait la volonté du gouvernement d'entreprendre une refonte de la comptabilité, de la structure dirigeante, des relations comptables et opérationnelles avec les filiales, de la gestion de la flotte, etc.

D'après les explications du ministre, à brève échéance, un comité d'accompagnement appuiera l'équipe dirigeante. Un conseiller spécial à la direction générale sera recruté pendant une période de transition pour coordonner une équipe de consultants, des chefs de projet seront engagés au sein de Bruxelles Propreté et les postes de direction seront réorganisés. Le mouvement est donc bien lancé et les engagements sont clairs. C'est la raison pour laquelle le groupe Ecolo n'a pas soutenu cette proposition de résolution.

Mme Caroline De Bock indique que son groupe partage les constats posés par les autrices de la proposition et approuve la nécessité de réformer la gestion de Bruxelles Propreté. Toutefois, le texte à l'examen ne prévoit aucune garantie contre une réduction du nombre des collectes, une diminution du personnel ou une privatisation des activités de l'agence, de sorte que son groupe ne pourrait le soutenir.

[171]

Mme Lotte Stoops souligne que la propreté publique contribue à la qualité de vie des citoyens. Il est donc nécessaire que Bruxelles Propreté soit une organisation efficiente et transparente, qui s'inscrit dans une politique ambitieuse de traitement des déchets où l'économie circulaire occupe la première place.

La députée se rallie à l'analyse des codéposantes : une réforme de l'agence est nécessaire pour en moderniser la gestion. Son groupe insistait déjà sur cette nécessité sous la précédente législature. Le gouvernement s'y est engagé et, sur la base des audits réalisés entre-temps et présentés aux membres de la commission, le ministre a établi un plan à cet effet. L'oratrice accorde sa confiance aux mesures décidées par le gouvernement et, dès lors, le groupe Groen ne soutiendra pas le texte.

Mme Marie Nagy partage avec les codéposantes et les précédents orateurs le souci d'une politique adéquate en matière de déchets et d'une meilleure gestion de Bruxelles Propreté.

M. le président.- Mme la rapporteuse, votre rapport est très complet mais je rappelle que la présentation orale d'un rapport doit se faire en maximum dix minutes. L'usage veut que l'on fasse un résumé du rapport.

Mme Ingrid Parmentier, rapporteuse.- Je conclurai en disant que Mmes Viviane Teitelbaum et Alexia Bertrand ont ensuite pris la parole.

M. le président.- Je vous félicite et vous remercie pour la clarté et l'exhaustivité du rapport qui reflète bien les discussions en commission.

[175]

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Nous avons fait le choix de nous présenter en politique car, je l'espère, nous souhaitons toutes et tous contribuer à construire le monde meilleur que nous rêvons d'offrir à nos enfants et aux générations futures. Il n'y a donc, en ce qui me concerne et, je l'espère, au sein de la majorité comme de l'opposition, aucune fatalité. Nous devons réagir à toutes les injustices et discriminations, mais la politique concerne aussi des sujets plus terre à terre et pragmatiques.

Un exemple en est la qualité de vie, laquelle passe aussi par la propreté publique et le respect que nous témoignons à nos concitoyens et à l'espace public. Il n'y a donc pas de raison de s'habituer, sous des prétextes politiques, à des dégradations parce que nous défendons un ou une ministre, ou parce que la situation est problématique depuis une décennie et demie.

Comme l'a dit à juste titre ma cheffe de groupe Alexia Bertrand, il en va de notre responsabilité de nous indigner et d'agir pour améliorer la situation. Nous nous y engageons vis-à-vis des Bruxellois.

L'amélioration de l'espace public est l'un des aspects de la lutte contre les discriminations des quartiers défavorisés. Par exemple, la ville de Malines a répondu au problème en faisant une priorité de l'aménagement de ses infrastructures et de la propreté publique. Cela a contribué à résoudre de nombreux problèmes, car tout est dans tout.

Nous avons déposé cette proposition de résolution qui vise une réforme profonde de Bruxelles Propreté il y a presque un an et nous vous la présentons après communication des résultats des audits, qui confirment ce que nous demandions. Ces audits ne peuvent induire l'immobilisme du Parlement bruxellois en attendant le gouvernement. Nous avons tous nos rôles à jouer au sein de la démocratie et c'est ce que les membres de mon groupe font depuis les bancs de l'opposition. Nous vous invitons à le faire aussi dans la majorité. Nous étions ouverts à une discussion sous la forme d'un dialogue et à des amendements, et nous sommes déçus par votre rejet dogmatique et politicien, d'autant plus au vu des résultats des audits et de la crise économique provoquée par le Covid-19.

[177]

La mauvaise gestion de Bruxelles Propreté est choquante pour tout le monde, ne vous y trompez pas. Alors que les Bruxelloises et les Bruxellois n'ont cessé de faire des efforts pour se plier aux nombreux changements des régimes de collecte, alors qu'ils ont réduit d'année en année leur quantité de déchets, les dépenses de l'agence ont explosé et la qualité du service s'est détériorée, que ce soit par rapport à son coût moyen ou à la productivité. Nous sommes convaincus de la nécessité d'une évaluation comparative des performances du mode de gestion de l'agence, par rapport à d'autres procédés de gestion adoptés par des villes comparables, pour disposer ainsi d'une base d'évaluation objective.

Aujourd'hui, les rues de notre Région sont sales. Malgré les conventions et l'aide des communes, Bruxelles Propreté n'arrive pas à remédier à cette situation préoccupante. Personne ne peut dire le contraire, il suffit de se promener dans les rues de Bruxelles. Depuis plus d'une décennie, la gestion calamiteuse est à son paroxysme et les chiffres l'attestent. Pour rappel, entre 1991 et 2016, le budget des dépenses hors inflation de l'agence a augmenté de 170 %, en passant de 94 millions d'euros à 254,6 millions d'euros, en euros constants 2017. Les dépenses de rémunération du personnel sont passées de 68 millions d'euros à plus de 102 millions d'euros, toujours en euros constants 2017, à l'ajusté 2016, soit une croissance de 175 %. Pour cette année, les dépenses de personnel sont portées à 152 millions d'euros. Bruxelles Propreté, qui comptait déjà 2.400 agents en 2014, a vu ses effectifs augmenter chaque année pour passer à 2.925 travailleuses et travailleurs au 31 novembre 2019, soit une augmentation de 22 %.

Nous ne critiquons pas l'augmentation du personnel en soi, je tiens à le souligner, mais bien le manque d'organisation, d'évaluation, d'analyse et d'efficacité.

[179]

En outre, l'agence a été récemment condamnée pour concurrence déloyale, avec pour conséquence la suspension du versement d'une partie - 20 % - de subsides régionaux et la nécessité pour le gouvernement régional d'accorder en juillet 2018 une provision de 9 millions d'euros pour assurer le paiement des salaires des agents de l'agence.

Espérons que cette suspension soit bientôt levée ou diminuée, au vu des améliorations ou dites améliorations, comme le laisse entendre l'audit sur la comptabilité analytique.

Malgré une augmentation croissante de sa dotation, qui culminait à 186,5 millions d'euros en 2020, et des recettes propres qui n'ont jamais été aussi élevées - 68,8 millions d'euros -, l'agence ne parvient plus à atteindre l'équilibre. Depuis 2017, la dotation ne couvre d'ailleurs plus les nouvelles missions, ainsi que les frais de personnel, qui ont augmenté de 26,7 % entre 2014 et 2018 avec l'engagement de 492 nouveaux employés et employées.

Rappelons que pour 2019 le budget présentait un déficit de 8,5 millions d'euros, auxquels s'ajouteront la retenue sur la dotation de 34,2 millions d'euros et l'utilisation de 9 millions d'euros de provision, inscrits par le gouvernement pour les dépenses de personnel.

Par ailleurs, pour ce qui concerne la structure et le personnel, pourquoi rappeler les résultats de l'audit ? Parce qu'ils sont accablants et parce qu'ils rejoignent ce que nous disions déjà dans l'opposition, avec Ecolo, avant les audits. C'est pour cela que le MR et Ecolo ont demandé ces audits, parce que les choix industriels, techniques, économiques, opérationnels faits par l'agence ne sont pas efficaces.

Certes, l'agence a dû faire face à de nombreuses mutations et contraintes, notamment liées à la diversification des fractions de déchets collectés sélectivement en porte à porte, impliquant une augmentation des coûts de gestion. Cependant, ces contraintes ne justifient en rien le déficit financier structurel de l'agence. Elles démontrent au contraire le manque de vision, de gestion du management et d'innovation de l'agence, un manque de culture axée sur l'efficacité combinée à un manque de vision organisationnelle, tournée essentiellement vers et pour l'opérationnel. Et même là, le bât blesse.

Tout cela, en axant la stratégie d'entreprise au second plan au profit de la stratégie sociale, comme l'indique l'audit. Mais là aussi le bât blesse, puisque les relations entre les partenaires syndicaux et la direction de l'agence se sont tout de même détériorées et que la méfiance s'est installée.

[181]

Tout cela sans parler de recyclage ni de transformation des déchets en énergie, puisque Bruxelles attend depuis plus de dix ans son centre de biométhanisation.

Pour couronner le tout, comme si le tableau n'était pas assez sombre, l'absence totale de transparence au sein de l'agence bloque toute évolution. Cela devrait, en principe, faire réagir, voire agir, de manière radicale et urgente tous ceux et celles qui, parmi vous, s'affichent comme les plus tenaces défenseurs de la bonne gouvernance.

Car rappelons-le une fois de plus, Bruxelles Propreté fonctionne sans conseil d'administration ni contrat de gestion. De plus, il n'y a pas de limitation dans le temps des mandats pour les membres de la direction, ni d'évaluation des principaux cadres. Les audits tant attendus ont appuyé là où cela fait mal et rappelé une situation connue de tous les décideurs politiques.

En outre, l'audit des structures avertit déjà que la profonde restructuration de l'agence nécessitera des moyens financiers supplémentaires pour pourvoir aux fonctions de cadre actuellement vacantes. Il faudra y investir entre 1 et 1,5 million d'euros supplémentaires par an, ce qui, en soi, se conçoit. Mme Alexia Bertrand l'a rappelé, l'investissement est essentiel, mais pas sans modernisation des structures, laquelle ne pourra se faire sans une réflexion sur le financement de l'agence. Nous nous devons de trouver rapidement le moyen d'inciter Bruxelles Propreté à innover, à rechercher continuellement des voies d'amélioration vers une gestion plus productive. Nous nous devons de la doter d'un management qui fixe des objectifs clairs pour son entreprise en matière de maîtrise des coûts, de gestion rigoureuse, d'investissement en recherche et développement, et qui lui permette de les atteindre. Nous nous devons de soumettre ce mode de gestion de l'agence à une obligation de performance.

C'est pourquoi notre texte, malgré les audits réalisés, reste d'actualité. Que demandons-nous concrètement dans notre résolution, qui date de novembre 2019 ? D'abord, de déterminer les causes du déficit structurel d'exploitation de l'agence et, le cas échéant, de ses filiales. En effet, contrairement à ce qui a été dit par le groupe PS, cela n'a pas été réalisé. Ce qui a été fait, c'est un audit portant sur la comptabilité analytique de l'agence, un audit commandé dans le fil de sa condamnation pour concurrence déloyale.

[183]

Nous demandons encore plusieurs choses :

- redresser au plus vite la situation financière de l'agence, garantir le maintien de l'équilibre financier et assurer la maîtrise des coûts de manière pérenne. Je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point et l'urgence de la situation ;
- réaliser une étude d'évaluation comparative des performances du mode de gestion de Bruxelles Propreté par rapport à des modes de gestion adoptés dans d'autres villes comparables. Pour rappel, une telle comparaison entre Bruxelles Propreté et d'autres institutions semblables n'a pas encore été faite. Ces éléments doivent pourtant être objectivés afin d'avancer vers un changement de paradigme ;
- réformer en profondeur l'agence avec, après objectivation, un appel à candidatures pour modifier la direction, la gestion et l'organisation de l'agence ;
- doter la Région bruxelloise d'une agence de la propreté performante et efficiente. L'audit des structures confirme que ce n'est pas le cas actuellement ;
- garantir aux Bruxelloises et aux Bruxellois une offre de service public et de service au public de qualité en matière de gestion des déchets.

Ce n'est pas une primeur, mais une nécessité urgente : le besoin d'une réforme profonde et ambitieuse de l'agence s'impose comme une évidence. Qui oserait prétendre le contraire ?

Il faut remettre la mission centrale de l'agence de collecte et de traitement des déchets au centre de la stratégie de l'organisme d'intérêt public (OIP). Il faut la remettre en question, la rendre malléable au changement et plus innovante. C'est pourquoi nous devons investir dans l'avenir.

Pour le MR, dans une ville du XXI^e siècle qui se veut moderne, une gestion adéquate des déchets passe notamment par la mise en place d'un système de collecte différencié et intelligent, épousant les spécificités des quartiers afin d'être plus adapté à leur configuration urbanistique et démographique. Ce système intégrerait les nouvelles technologies afin d'optimiser la collecte et de contribuer à la production d'énergie verte.

Comment y arriver sans savoir si l'agence est saine et viable financièrement ? Je l'ai dit : tout est dans tout. Le manque d'innovation et la carence d'une vision intégrée en matière de collecte des déchets pèsent sur l'efficacité du mode de gestion des déchets dans notre Région.

Chers collègues, chers députés, une résolution, c'est le parlement qui affirme manifestement sa volonté au gouvernement. Une résolution, c'est le parlement qui décide de peser sur la mise en œuvre de la politique et d'engager clairement le gouvernement. C'est un acte qui nous permet, en tant que députés, d'exprimer ce que nous voulons.

[185]

À travers notre texte parlementaire, nous demandons au gouvernement de s'engager fermement et non pas d'énoncer une énième intention. Je suis ce dossier depuis plusieurs législatures et j'ai été échevine de la propreté publique, donc en relation avec cette agence, son directeur, ses cadres et ses agents de terrain. J'ai entendu un catalogue d'intentions, pas toujours de mauvaise foi, soyons honnêtes, mais qui en sont restées à ce stade. Il est trop tard pour cela.

Nous avons entendu le ministre Maron - il n'a malheureusement pas pu refuser l'héritage, malgré les dettes - nous exprimer de bonnes intentions auxquelles nous voulons croire dans un esprit d'opposition constructive, mais nous ne voulons plus attendre. Bruxelles non plus ne veut plus attendre, elle a droit à plus et mieux. Et ses habitantes et ses habitants aussi.

Avez-vous un calendrier à nous proposer pour un plan de réforme ? Le gouvernement en a-t-il une idée ? Savez-vous quand ce processus commencera ?

C'est pour cela que notre cheffe de groupe Alexia Bertrand a déploré que le débat se réduise à un jeu de majorité contre opposition. Car, rappelait-elle, si la situation de Bruxelles Propreté est en effet connue, elle n'en est pas pour autant acceptable. Comme elle l'a précisé, tout ce que la majorité a fait valoir contre la proposition, c'est la citation d'un passage de la déclaration de politique générale et des annonces, c'est-à-dire des mots. Or les paroles ne se confondent pas avec les actes, ni les intentions avec les réalisations.

D'aucuns ont regretté que la résolution ne laisse pas au gouvernement le temps de mettre en œuvre ses mesures, mais combien de temps encore laissera-t-il subsister cet exemple de mauvaise gouvernance ? Les membres de la majorité ont indiqué partager nos constats. Alexia Bertrand, Anne-Charlotte d'Ursel et moi-même ne doutons pas que vous partagez également notre indignation, mais vous vous êtes muselés par souci de défendre votre majorité.

Notre cheffe de groupe l'a dit avec fermeté : nous ne lâcherons pas ce combat tant que des actes n'auront pas été posés pour mettre un terme à une situation scandaleuse. Car, comme le disait Simone de Beauvoir, "ce

qu'il y a de plus scandaleux dans le scandale, c'est qu'on s'y habitue". Chers membres de cette assemblée, vous qui représentez les citoyennes et citoyens bruxellois, que faudra-t-il pour que vous vous indigniez de ce scandale qui persiste et s'inscrit dans la durée ? C'est une mauvaise série, et c'est la saison de trop.

Ne vous méprenez pas, cette situation est connue des Bruxellois, mais ils n'auront pas votre patience. Ces derniers mois, ils ont dû limiter leurs dépenses à cause de la crise du Covid-19 et faire des sacrifices au quotidien pour permettre à leur entreprise ou leur commerce, et donc aux emplois, de survivre. Ces Bruxellois paient pour une qualité de service qui leur fait défaut, malgré le travail soutenu de nombreux agents de la propreté au quotidien que nous tenons à remercier. Ces derniers ne sont en rien responsables de cette situation qu'ils subissent parce que tant leur direction que les décideurs politiques n'assument pas leurs responsabilités.

[187]

Ces Bruxellois qui se serrent la ceinture pour boucler leurs fins de mois devraient-ils en plus accepter une gestion défaillante de longue durée d'un de leurs organismes publics ?

Si vous les interrogez à ce sujet, vous sauriez qu'ils sont nombreux à être scandalisés et qu'ils vous demanderaient, tout comme nous le faisons aujourd'hui, d'agir au plus vite afin de redresser la situation et de gérer Bruxelles Propreté avec courage pour les décisions à prendre, avec efficacité en matière de gestion et de finances, en concertation avec les employés, les ouvriers ou les syndicats qui les représentent et dans le rôle qui leur revient.

Vous connaissez la réponse.

Dès lors nous espérons que voterez avec nous et défendrez tant les intérêts de notre Région que ceux de nos concitoyens.

Pour paraphraser Einstein, qui disait : "le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal, mais par ceux qui les regardent sans rien faire", je dirais : "Bruxelles ne restera pas sale par ceux qui la salissent, mais par ceux qui les regardent sans rien faire".

(Applaudissements sur les bancs du MR)

[191]

Mevrouw Cielte Van Achter (N-VA).- Mevrouw Teitelbaum heeft de urgentie van dit dossier al heel goed benadrukt en de N-VA-fractie is het daar volledig mee eens. De problemen bij Net Brussel moeten aangepakt worden. Iedereen in Brussel heeft recht op schone straten.

Tijdens de verkiezingscampagne in 2014 heeft een artikel in Bruzz me enorm getroffen. Het is me altijd bijgebleven. Het betrof een interview met u, mijnheer Madrane, toen u staatssecretaris van Netheid was. De titel van het artikel luidde dat Brussel over 5 à 10 jaar een schone stad zou zijn. Ik was toen nieuw in de politiek en vond die uitspraak getuigen van een ongelofelijk gebrek aan ambitie. U zei toen dat er tegen 2020 tien bijkomende containerparken zouden komen en dat Brussel niet langer zou gebruikmaken van vuilniszakken omdat dat een achterhaald systeem was. We zijn nu zes jaar verder en ik besef dat wat ik toen bijzonder weinig ambitieus vond, in feite bijzonder ambitieus was en nu nog steeds is. De ontwikkelingen in het dossier van Net Brussel verbijsteren me.

Daarom steunt de N-VA dit voorstel van resolutie. Niemand kan het zich nog veroorloven om geen werk te maken van een schoon en net Brussel. Iedereen moet dit dossier op elk niveau aanpakken. We hebben de mond vol van het imago van Brussel, maar als we dat willen opkrikken, hebben we schone straten nodig.

[193]

Iedereen kan sluikstorten en dergelijke zien op sociale media en dat doet deze stad geen deugd. De meerderheid heeft dit voorstel van resolutie weggestemd in de commissie, maar dat kunnen we eigenlijk niet maken. We moeten het signaal geven dat we allemaal samen streven naar een net Brussel. Dat verwachten de Brusselaars ook van ons.

[195]

Mevrouw Lotte Stoops (Groen).- Een schone stad is belangrijk voor de levenskwaliteit van de Brusselaars. Net Brussel moet dan ook dringend een efficiënt en transparant agentschap worden, dat een ambitieus afvalverwerkingsbeleid gericht op de kringlooeconomie hanteert.

Helaas scoort Net Brussel op verscheidene vlakken nog niet zoals het moet. In deze resolutie wordt er op een aantal pijnpunten gewezen. Ik ben het ermee eens dat er hervormingen nodig zijn om van Net Brussel een agentschap van de 21e eeuw te maken. Groen heeft daar tijdens de vorige regeerperiode overigens sterk op aangedrongen.

Ondertussen zijn er meerdere audits uitgevoerd, waar de parlementsleden voor de zomer een presentatie van kregen. Op basis daarvan stelde minister Maron een plan op om de nodige hervormingen bij Net Brussel door te voeren. Een internationale benchmarking van vergelijkbare steden maakt daar onderdeel van uit en is ook aangekondigd in het Brusselse regeerakkoord.

Voorts moet Net Brussel verder vrouwelijken. Ook dat staat in het regeerakkoord en minister Maron kondigde op dat vlak in de commissie voor de Gelijke Kansen acties aan. Meer vrouwen op straat, dat betekent dat er niet alleen meer straten met een vrouwen naam en meer standbeelden van vrouwen moeten komen, maar dat vrouwen ook in levenden lijve beter vertegenwoordigd moeten zijn. Minister Maron heeft daar aandacht voor. In het regeerakkoord is de belofte opgenomen om een strategie uit te werken om het aantal vrouwen bij het personeel van Net Brussel, ook in leidende functies, te verhogen.

Daarnaast speelt netheid een rol in het onveiligheidsgevoel bij vrouwen. We worden er vandaag voortdurend aan herinnerd dat de inrichting van onze buitenruimte nog niet op alle bevolkingsgroepen is afgestemd. Alle overheden moeten zich inspannen om daar verandering in te brengen.

Zeer veel burgers laten bovendien weten dat zij in hun acties solidair willen zijn met de helden van iedere dag, met de personen die dagelijks onze straten schoonmaken.

Bij de hervorming van het agentschap is ook een nieuwe, participatieve inbreng nodig.

De Brusselaars zullen echter in de eerste plaats baat hebben bij een transparanter en beter werkend Net Brussel.

[197]

Ik vertrouw erop dat de bevoegde minister werk zal maken van deze kwestie. Daarom steunt Groen dit voorstel van resolutie niet, maar we zullen nooit wennen aan een schandalige situatie.

Wij van Groen zijn dus heel blij om te horen dat alle parlementsleden samen met ons zullen toezien op de uitvoering van dit regeerakkoord. Ook dat is een signaal dat politici kunnen samenwerken. Dat signaal hoorden we de laatste dagen gelukkig vaak.

[199]

M. Tristan Roberti (Ecolo).- Mme Parmentier a bien résumé, dans son rapport détaillé, la position du groupe Ecolo concernant cette proposition de résolution.

Pour bien comprendre le fondement de cette proposition, il faut se rappeler qu'elle a été rédigée sous la législature précédente. Son objectif légitime était de "secouer le cocotier" face à la situation problématique dans laquelle se trouvait Bruxelles Propreté. Mais comme nous l'avons dit en commission, une série de choses ont évolué entre-temps.

Il y a d'abord eu une nouvelle déclaration de politique régionale (DPR) qui ne nie pas l'évidence, puisqu'elle indique que des réformes s'imposeront à Bruxelles Propreté, sur la base du résultat des audits.

Ensuite, trois audits ont été réalisés avec le plus grand sérieux, après marchés publics. Ils ont été transmis à l'ensemble des groupes politiques et débattus en commission pendant près de six heures. Ils contiennent des éléments de comparaison sur différents aspects.

Enfin - et c'est, de loin, le plus important -, le gouvernement a adopté un positionnement clair pour la suite du processus. Personne n'a cherché à nier ni à minimiser les difficultés devant lesquelles se retrouve Bruxelles Propreté. Le ministre Maron a lui-même indiqué qu'un énorme rattrapage était nécessaire et a affirmé sa volonté de réformer la structure en profondeur. Il a aussi exprimé, lors de la commission du 8 juillet dernier, l'esprit ouvert dans lequel il souhaitait réaliser cette réforme, en parlant de renouer le dialogue social, de relation de confiance, de travail interne à l'agence pour l'élaboration du plan de redéploiement, et encore de processus de redéploiement mené en concertation avec les syndicats.

Un point important a été évoqué à plusieurs reprises : la nécessité de féminiser davantage le personnel de Bruxelles Propreté. Pour le moment, la situation est catastrophique, tant dans les services techniques que dans les services de support et les organes de direction. Actuellement, seule une femme siège au sein du comité de direction. Cette nécessaire féminisation concerne d'ailleurs aussi les gouvernements, comme nous l'a rappelé l'actualité de ce 1er octobre !

[201]

En commission le 16 septembre dernier et encore aujourd'hui, j'entendais dire que, malgré la présentation des audits, la résolution restait justifiée car aucun engagement ferme n'avait été pris.

Je pense que nous n'avons pas assisté à la même commission le 8 juillet dernier. De nombreux engagements ont été pris en matière de comptabilité et de refonte de la structure dirigeante, avec un passage au système des mandats. Quant à la remise à plat des relations comptables et opérationnelles avec les filières, le rôle et la responsabilité de chaque organisme seront redéfinis, ce qui a été dit clairement. Les propositions sont également claires en ce qui concerne la gestion de la flotte pour l'inscrire dans les objectifs de décarbonation. Nous pouvons aussi citer la révision prévue de l'arrêté sur la tarification, qui ne l'a pas été depuis 2011. Un nouveau plan stratégique propreté est attendu pour le printemps 2021. Il y a donc bien eu des engagements.

Toujours d'après ce qui nous a été présenté le 8 juillet dernier, un comité d'accompagnement va voir le jour pour appuyer la direction pendant une période de transition. Des chefs de projet seront aussi recrutés au sein

de l'agence et les postes de direction seront réorganisés. Le mouvement est donc bien lancé et les engagements sont clairs.

Pour rappel, cette réforme devra être construite avec l'ensemble des membres du gouvernement. M. le ministre-président peut être compétent en matière de développement territorial, notamment pour la localisation des infrastructures nécessaires pour le fonctionnement de Bruxelles Propreté, M. le ministre Clerfayt pour les liens entre Bruxelles Propreté et les pouvoirs locaux ou entre l'agence en question et le Centre d'informatique pour la Région bruxelloise (CIRB), M. Gatz pour la fonction publique. Nous savons que talent.brussels va être associé aux procédures de recrutement des mandataires. Ce point est important pour mon groupe : cette réforme doit être et sera portée par l'ensemble des membres du gouvernement.

Le gouvernement est en place depuis à peine un peu plus d'un an et le travail d'analyse est déjà bien abouti. Il a pu être présenté aux parlementaires et nous en sommes maintenant à l'étape suivante, c'est-à-dire la mise en œuvre d'un pilotage vers le changement. Restera ensuite à élaborer un nouveau plan stratégique et opérationnel pour l'avenir de Bruxelles Propreté. Ce dossier a donc été pris à bras-le-corps et demande d'agir avec détermination.

[203]

Nous continuerons bien sûr à suivre ce dossier de près. Il est en effet d'une importance majeure :

- pour le personnel de Bruxelles Propreté, qui ne devrait pas être la victime de cette situation ;
- pour le public, tant les services rendus par l'agence sont essentiels pour les Bruxelloises et les Bruxellois ;
- pour notre Région, vu les enjeux de gestion et financiers ;
- pour les objectifs de gestion des déchets et pour permettre à notre Région de s'assurer que les déchets sont considérés comme des ressources ;
- pour atteindre nos objectifs dans le domaine de l'économie circulaire.

La présentation des audits n'était qu'une première étape. Les parlementaires auront l'occasion d'être informés des suites du dossier, d'en débattre et d'interroger le gouvernement. Nous lui avons déjà consacré six heures en commission en juillet et nous lui consacrerons encore du temps dans les prochains mois.

Je rappelle d'ailleurs que l'audit du personnel est en cours, puisque les observations de terrain ont dû être reportées avec la crise sanitaire. L'audit doit être finalisé sur ce volet. Nous demanderons que la version définitive soit examinée en commission. Il est vrai que les audits sont sévères. Personne ne nie l'évidence : Bruxelles Propreté nécessite un redéploiement en profondeur. La situation n'est plus la même que sous la législature précédente, car une série d'engagements clairs ont été pris depuis par le gouvernement.

Il faut laisser un peu de temps pour lancer les procédures de renouvellement de la structure dirigeante et élaborer un nouveau plan stratégique et opérationnel. Notre parlement n'a, à ce stade, aucune raison de douter de la volonté du gouvernement, singulièrement du ministre de tutelle, d'avancer dans ce dossier avec détermination, mais sans précipitation. Il faut de la méthode et de la concertation.

Dans ce contexte, Ecolo ne soutiendra pas la proposition de résolution.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Novembre 2019 ne correspond pas à la législature précédente, mais à la législature actuelle.

M. Tristan Roberti (Ecolo).- Mme Bertrand a indiqué en commission du 16 septembre que la présente résolution avait été déposée sous l'ancienne législature et qu'elle l'avait été à nouveau sous la législature actuelle. C'est ce qui ressort de la vidéo, mais je n'ai toutefois pas vérifié dans les archives du parlement.

[209]

Mme Caroline De Bock (PTB).- Le PTB partage la conviction que Bruxelles Propreté doit être réformée. Cependant, le texte proposé par le groupe MR, comme cela a été dit dans le rapport - un peu long et auquel il n'est pas facile de rester accroché -, manque de garanties en matière d'emploi ou de maintien du service public, par exemple concernant la collecte des sacs blancs deux fois par semaine.

Nous voterons donc contre cette proposition de résolution.

[211]

Mme Marie Nagy (DéFI).- Bravo à Madame Teitelbaum ! Je salue son exploit de retourner la situation comme elle l'a fait.

(Sourires)

Mme Teitelbaum prétend que la majorité adopte une position politicienne. Mais elle avance une proposition de résolution qui ne se justifierait que dans un ou deux ans si la majorité n'avait rien fait. Elle tente de nous faire croire que la majorité campe sur une position opportuniste en défendant l'accord de gouvernement.

Elle voudrait également nous faire croire que tous les groupes de la majorité rejettent sa proposition car ils ignorent totalement la situation de Bruxelles Propreté. Son discours est de bonne guerre, il est bien conçu, mais il est fallacieux.

Plus sérieusement, le groupe DéFI ne soutiendra pas cette proposition de résolution, pour diverses raisons. D'une part, parce que nous sommes attentifs à la déclaration de majorité qui est limpide : une réforme en profondeur de Bruxelles Propreté y est inscrite, dans le but d'en faire un meilleur outil de gestion de la propreté publique à Bruxelles. L'idée est de mieux gérer les déchets en axant l'action sur la prévention, l'efficacité du traitement des déchets, leur réutilisation et la bonne gouvernance.

[213]

D'autres collègues ont parlé du résultat des audits présenté en commission. La sévérité de ceux-ci n'a été une surprise pour personne et leur examen a suscité de nombreux débats. Ensuite, le ministre responsable a présenté des propositions de mise en œuvre anticipée de la réforme, justifiées par le besoin d'un plan stratégique pour Bruxelles Propreté. Il a également annoncé le recrutement de plusieurs personnes chargées de présenter des propositions de réforme.

Il me paraît dès lors absolument normal que notre parlement joue son rôle de contrôle et de suivi de ces décisions. Nous reviendrons donc probablement en commission sur la mise en œuvre de cette réforme, sur son bon déroulement et sur ses résultats. Mais pour l'heure, Mme Teitelbaum, j'estime que l'opposition aurait pu avoir l'élégance d'attendre que ce travail soit sur les rails.

En l'occurrence, il ne s'agit pas de discuter du fond ni de nous livrer à des querelles politiciennes. Il s'agit seulement d'avoir du bon sens, de se placer sur une ligne du temps et d'attendre les propositions du gouvernement. Nous serons extrêmement vigilants, mais nous ne jouerons pas au petit jeu auquel nous invite à participer le MR.

(Applaudissements sur les bancs de DéFI)

[217]

Mevrouw Bianca Debaets (CD&V).- De openbare netheid belangt iedereen aan. Mensen die in Brussel wonen, pendelaars, toeristen: ze hebben allemaal het gevoel dat Brussel een vuile, vieze stad is. De problemen bij Net Brussel helpen niet en versterken dat beeld nog. Ik snap wel dat de warboel niet in een handomdraai kan worden opgelost, maar de indieners van deze tekst reiken een reeks concrete oplossingen aan.

De meerderheid zal allicht aanvoeren dat hierover al zes uur in commissie werd gedebatteerd en dat de resultaten van de audits werden voorgesteld, maar daar zijn alleen goede intenties uit voortgevloeid, geen concrete beslissingen. Ik vind het dan ook vreemd dat de meerderheid, waar nochtans iedereen zegt dat het anders moet en dat we lessen uit de audits moeten trekken, de kans niet aangrijpt om over de partijgrenzen heen samen te werken en de tekst te steunen, want of je nu een linkse, een rechtse of een centrumpartij bent, iedereen wil toch dat Brussel een nette stad wordt en een beter imago krijgt. Het is absoluut een gemiste kans dat de meerderheid en de regering geen orde op zaken stellen.

[219]

M. le président.- La discussion générale est close.

En application de l'article 91.4 du règlement, nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur les conclusions de la commission.

[223]

PROPOSITION DE RÉOLUTION DE M. DAVID WEYTSMAN, MMES BIANCA DEBAETS ET DOMINIQUE DUFOURNY VISANT À AUGMENTER LE NOMBRE D'ESPACES DE LIBERTÉ POUR LES CHIENS ET À RENFORCER LA COORDINATION COMMUNE-RÉGION DANS CE DOMAINE (NOS A-102/1 ET 2 – 2019/2020).

Discussion générale

M. le président.- La discussion générale est ouverte.

[227]

Mme Aurélie Czekalski, rapporteuse.- Je résumerai l'exposé introductif et mon collègue fera part de la discussion générale.

Les auteurs de la proposition, Mme Debaets, Mme Dufourny et M. Weytsman soulignent le nombre important de chiens à Bruxelles. À l'heure qu'il est, les chiens disposent de trop peu d'espaces dans notre Région pour gambader. Le règlement relatif aux parcs régionaux oblige à promener les chiens en laisse, sauf dans les espaces de liberté. Notre Région compte une cinquantaine de tels espaces, mais ils sont

généralement trop petits et rarement clôturés. Il faudrait une stratégie concertée pour augmenter de moitié le nombre de ces espaces.

Les auteurs de la proposition mettent en avant les bienfaits de la possession d'un chien, en particulier pour les nombreux isolés qui vivent à Bruxelles. Cela contribue à la cohésion sociale, à tisser des liens entre les gens et atténue le sentiment de solitude. Les parcs régionaux étant vastes, il ne devrait pas être difficile d'accroître le nombre d'espaces de liberté, en concertation avec les comités de quartier et avec les autorités communales. Il est important que ces espaces soient connus de la population ; la communication a donc ici son intérêt.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

[231]

M. Jonathan de Patoul, rapporteur.- Lors de la discussion générale, Mme Van Achter a pleinement appuyé la proposition de résolution.

Pour sa part, Mme Jamouille a déclaré partager le point de vue des auteurs à propos des effets positifs du chien sur la santé. Elle a toutefois estimé excessives les demandes formulées. S'il est vrai que la Région compte de nombreux espaces verts, ces derniers sont mal répartis sur le territoire et la proposition a tendance à privilégier les possesseurs de chien au détriment des autres usagers des parcs.

Pour ces mêmes raisons, Mme Stoops s'est aussi prononcée en défaveur du texte discuté.

Mme Ingrid Parmentier a déclaré partager l'opinion de Mme Jamouille quant aux bienfaits des chiens, mais aussi aux désagréments qu'ils peuvent occasionner dans les espaces verts.

Pour ma part, j'ai rassuré mes collègues sur le fait que la Région bruxelloise veillait déjà au bien-être des chiens. Par exemple, Bruxelles Environnement répertorie des espaces de liberté pour chiens sur ses cartes. En outre, la Région propose aux communes jusqu'à 7.000 euros de subsides pour qu'elles puissent entreprendre des mesures par rapport à cette question.

M. Weytsman a rétorqué que c'est précisément dans les quartiers les moins dotés d'espaces verts que la demande d'espaces de liberté pour les chiens est la plus forte. Dans ce contexte, la proposition de résolution prend donc tout son sens, selon lui. Il a déploré le fait que la majorité sous-estime l'importance de cette question et a dit regretter que la majorité ait un peu automatiquement rejeté cette proposition.

Mme Debaets a déclaré partager la déception de M. Weytsman. Elle estime que le gouvernement en exercice n'apporte aucun accent nouveau.

M. le président.- Je vous remercie tous les deux pour cet excellent rapport synthétique et allant droit au but.

[235]

M. David Weytsman (MR).- C'est un sujet sérieux car, à Bruxelles, un foyer sur trois possède au moins un animal de compagnie. Dans les études, les propriétaires de chiens et de chats décrivent le soutien émotionnel que leur accordent ces compagnons. Plus de la moitié affirment que leur animal augmente leur bien-être et les aide à combattre la solitude. La résolution rappelle tous ces bienfaits sociaux et leurs conséquences sur la santé mentale et physique des Bruxelloises et Bruxellois. Ce point est encore plus important depuis le début de la crise sanitaire.

Sur la base de ces constats, nombre de grandes villes dans le monde ont pris des mesures pour mieux accueillir les chiens, au travers d'une meilleure gestion des aménagements de la ville et de l'organisation de ces espaces. Les politiques urbaines doivent davantage tenir compte certes de la nature en ville - c'est une priorité -, mais aussi de la présence des animaux domestiques. C'est le cas à Barcelone, à Paris ou à New York, qui a mis sur pied le premier de ses espaces de liberté pour chiens, les "dog runs", il y a déjà 30 ans.

Bruxelles est à la traîne en ce domaine, puisqu'on n'y compte que quelques dizaines d'espaces sans laisse répartis inégalement sur le territoire régional. Souvent trop petits, ils sont également peu connus des habitants. La situation est donc compliquée pour tous ceux qui ne disposent pas d'un jardin ou d'un espace adéquat proche de chez eux.

[237]

Nous sommes donc convaincus - et la majorité bruxelloise qui a annoncé vouloir faire du bien-être animal un axe important de cette législature devrait l'être aussi - qu'il faut s'engager, avec les communes évidemment, à multiplier ces espaces, à mieux informer la population à ce sujet et à harmoniser les règlements qui les concernent.

C'est important pour tous les Bruxellois. D'abord pour celles et ceux qui aiment leurs animaux et qui savent qu'ils doivent avoir de temps en temps la possibilité de courir en toute liberté. Je pense notamment aux propriétaires qui vivent dans des quartiers qui ne disposent pas de grands espaces verts à proximité de chez eux. Ensuite, c'est important pour celles et ceux qui sont craintifs ou ont peur des chiens. Il vaut mieux que les espaces où les chiens peuvent s'ébattre en liberté soient clairement délimités, clôturés et fermés et ce, dans le respect de chacune et chacun.

Certes, cette résolution ne va pas révolutionner la vie bruxelloise. Cependant, elle constitue un petit chapitre d'une stratégie plus globale, qui tient davantage compte de la présence des animaux et de la nature en ville.

Vous savez tous que les chiens n'ont qu'un défaut : ils croient en l'homme. Ils croient en vous également. Alors, je vous en prie, qu'il n'y ait pas de jeu de majorité contre opposition ! Votez en faveur de cette proposition de résolution.

(Applaudissements sur les bancs du MR et du CD&V)

[241]

(De heer Guy Vanhengel, eerste ondervoorzitter, treedt als voorzitter op)

Mevrouw Cielkje Van Achter (N-VA).- Tijdens de vorige vergadering van de commissie voor het Leefmilieu voerden we een stevige discussie over een reeks voorstellen van resolutie die door de oppositie waren ingediend. De meerderheid heeft zich toen in bochten gewrongen om die voorstellen van tafel te vegen. Het was droevig om te zien hoe er met het parlementaire werk van de oppositie werd omgesprongen.

De resolutie die nu voorligt, is belangrijk voor alle Brusselaars die in het bezit zijn van een hond. Dagelijks wandel ik voorbij de losloopweide naast het voetbalstadion van Crossing Schaarbeek. Van die weide wordt ontzettend veel gebruikgemaakt: altijd zijn er mensen aanwezig.

Onder de Brusselaars met een gezelschapsdier zijn er velen die zich zonder dat dier eenzaam zouden voelen. Aangezien ze met dat dier naar buiten moeten, is het ook normaal dat het even kan loslopen.

Ik begrijp dus niet waarom de meerderheid een dergelijke resolutie naar de prullenmand verwijst. Vreemd genoeg houdt ze zich wel bezig met de walvissenjacht en dergelijke, met problemen die totaal geen verband houden met de Brusselse realiteit.

Ik hoop dan ook dat de meerderheid haar houding bijstuurt en in de toekomst wel constructief meewerkt aan voorstellen van de oppositie waar de Brusselaars belang bij hebben.

(Applaus bij de MR)

[247]

Mme Leila Agic (PS).- Je serai brève car ce débat a déjà eu lieu en commission avec ma collègue Véronique Jamouille.

Effectivement, les zones vertes sont nombreuses dans notre Région, mais elles y sont malheureusement très mal réparties et il faut donc veiller à leur juste utilisation par l'ensemble des citoyens. À certains endroits, allons-nous devoir renoncer à une plaine de jeux ou à un parc d'agrément qui sont, eux, utilisés par l'ensemble de la population ?

Nous comprenons évidemment la volonté des maîtres, mais nous devons penser à tout le monde. Les chiens non tenus en laisse, qui font peur à certaines personnes, particulièrement aux enfants, sont une réalité. De même que la crainte des propriétaires de petits chiens qui tremblent de voir leur animal attaqué par des molosses ou encore la crainte d'une détérioration de la faune et de la flore.

Ces espaces publics sont évidemment bien utiles et représentent des zones de liberté. Mais ils doivent être aménagés et demeurer accessibles à tous en respectant un équilibre entre tous les usages qui en sont faits. Dans un monde idéal, il va de soi que cette résolution serait souhaitable, mais l'espace public bruxellois n'est historiquement pas construit selon un concept de monde idéal et nous devons donc aujourd'hui veiller à son usage par tous les citoyens. C'est la raison pour laquelle nous ne soutiendrons pas aujourd'hui cette résolution.

[249]

Mevrouw Lotte Stoops (Groen).- Honden zijn gezelschapsdieren die voor veel mensen plezier en troost brengen, zeker in deze vreemde tijden waarin we onze sociale contacten tot een minimum moeten beperken.

Wat het gebruik van de openbare ruimte betreft, moet zeker voorkomen worden dat er spanningen ontstaan tussen hondenbezitters en andere gebruikers, maar ook de flora en fauna. Specifiek aangeduide zones waar de honden kunnen loslopen, kunnen helpen om overlast voor de natuur en andere gebruikers van de groene ruimten te beperken, op voorwaarde natuurlijk dat iedereen zich aan de regels houdt.

Zeker voor de biodiversiteit, die in de grootstedelijke context onder grote druk staat, is het ontzettend belangrijk dat er ook genoeg ruimte is waar geen huisdieren toegelaten zijn.

Ik ben het ermee eens dat er duidelijk en correct gecommuniceerd moet worden over waar de losloopzones zich bevinden. Dat is een taak voor Leefmilieu Brussel, dat momenteel al een kaart heeft op zijn website. Er bestaan ook subsidies voor de gemeenten in het kader van de projectoproep 'Label Diervriendelijke Gemeente'. Een van de criteria daarvoor is de aanwezigheid van ruimten voor honden in de gemeentelijke parken.

Honden hebben nu eenmaal ruimte nodig en ik geloof ook wel dat de plaatsen die er zijn, goed functioneren. Er zijn echter ook ontmoetingsplekken, speeltuinen enzovoort, die goed functioneren, en ook daarvan zouden er meer moeten zijn. Het Brussels Gewest heeft veel groene ruimten, maar die zijn zeer slecht verdeeld. Het is dus heel belangrijk om een evenwicht te vinden. De vraag is of het aantal losloopzones ook moet worden uitgebreid ten koste van parken, speeltuinen en andere groene plekken waar Brusselaars verkoeling en vertier zoeken.

Groen steunt daarom deze resolutie niet, maar zoals ik al zei in de commissie, zal ik er bij minister Van den Brandt op aandringen om nog meer plekken te ontharden en nog meer parking weg te nemen en te vergroenen, zodat er naast extra ruimte voor mensen ook extra ruimte voor honden kan komen.

Om het simpel voor te stellen: minder auto's, meer honden.

[253]

Mme Ingrid Parmentier (Ecolo).- Nous sommes tout à fait d'accord avec le préambule de la résolution sur les effets bénéfiques de la possession d'un animal de compagnie pour les relations sociales de son maître, comme les apports d'une promenade régulière et le rapport affectif entretenu entre le maître et l'animal.

Il n'empêche que si la possession d'un chien est souvent un facteur positif pour son maître, il existe aussi des facteurs de tension entre les possesseurs de chiens et les autres utilisateurs des espaces publics :

- les déjections non ramassées ;
- les chiens non tenus en laisse peuvent faire peur à certaines personnes ou les déranger, en particulier les enfants ;
- les petits chiens qui peuvent être attaqués par de grands chiens, avec un cas récent au Kawwberg ;
- les menaces pour la faune et la flore, particulièrement en forêt de Soignes, dans les espaces semi-naturels, mais aussi dans les parcs. Récemment, un renard a été tué par des chiens dans le parc de Forest.

Je vous rejoins sur l'utilité d'aménager des espaces bien définis, de préférence clôturés, où les chiens peuvent s'ébattre en toute liberté sans gêner les autres utilisateurs, et de bien les choisir afin de limiter l'impact sur la biodiversité. C'est absolument nécessaire pour le bien-être du chien également. Je suis sensible à cet aspect du bien-être animal.

Cependant, nous ne suivons pas votre proposition car elle examine le problème sous un seul angle : celui des chiens et de leurs maîtres. Si nous avions des espaces verts spacieux également répartis dans toute notre Région, rechercher des zones clôturées pour que les chiens puissent s'y ébattre ne serait évidemment pas un problème, mais ce n'est pas le cas. Dans beaucoup de quartiers de notre Région, les espaces verts sont absents ou très petits. Faut-il dès lors renoncer à une plaine de jeux, à un parc où se ressourcer ou à d'autres fonctions qu'occupent les parcs au profit de ces zones de liberté pour chiens ? C'est cela qui pose essentiellement problème dans votre proposition de résolution. Un équilibre entre les usages est nécessaire.

[255]

Nous vous rejoignons sur l'importance que les informations soient à jour à propos des zones actuellement disponibles. Nous rappelons également l'appel à projets lancé récemment à destination des communes, le

"Label commune respectueuse du bien-être animal". Une des mesures à respecter pour l'obtention du label et du subsidie afférent était la présence d'une zone d'espace de liberté pour chiens.

(M. Rachid Madrane, président, reprend place au fauteuil présidentiel)

[259]

M. Jonathan de Patoul (DéFI).- Les relations positives entre l'homme et l'animal sont un sujet intéressant que nous devons davantage explorer. Mais je rassure mes collègues, le gouvernement se préoccupe bien de la question. Bruxelles Environnement, entre autres, publie sur son site des cartes indiquant où se trouvent les près de 60 espaces de liberté pour chiens existant en Région bruxelloise. Certaines communes ont encore des progrès à faire, mais le gouvernement s'y attelle ; il a débloqué des fonds en ce sens et compte encore intensifier ses efforts. La proposition me paraît donc superflue.

[261]

Mevrouw Bianca Debaets (CD&V).- Ik dank de heer Weytsman en mevrouw Dufourmy voor de samenwerking aan de tekst van dit voorstel van resolutie. Mijn collega heeft er al uitdrukkelijk naar verwezen dat honden naast katten het huisdier bij uitstek zijn. Honden hebben veel voordelen voor hun baasje. Het is goed voor de fysieke gezondheid. In de commissie zei een parlementslid zelfs dat haar huisarts had voorgesteld om elke dag met de hond te wandelen. Het houdt mensen in beweging, want willen of niet, dat beestje moet naar buiten.

Het is ook goed voor de mentale gezondheid. Wie een hond heeft of gehad heeft, weet dat een kwispelende hond bij thuiskomst na een moeilijke dag, je snel uit een dipje kan helpen. Voorts komt het ook de sociale cohesie ten goede. Mensen met een hond komen elkaar tegen in het park en beginnen met elkaar te praten. Fijne, warme contacten: is dat niet wat Brussel nodig heeft?

Veel andere grootsteden zijn Brussel daarin voorgegaan, zoals Parijs en Barcelona. Maar ook New York heeft heel wat stappen gezet om de inrichting van de stad hondvriendelijk te maken. Dat willen we in Brussel ook doen. Brussel blijft achterophinken. Ondanks de aanzet die in de vorige regeerperiode is gegeven, is het aantal hondenloopweiden heel onevenwichtig verdeeld.

[263]

Er is in de meeste parken wel degelijk plaats om dat te doen zonder de andere bezoekers te storen. Ik herinner de collega's die bedenkingen hebben, eraan dat er regels gelden. Honden mogen er vrij rondlopen, maar de eigenaar moet altijd in de directe omgeving zijn en moet het huisdier onder controle hebben. Bovendien pleiten we ervoor om dat binnen een omheining te doen, zodat het voor alle bezoekers veilig blijft en iedereen genoeg ruimte heeft.

Ik hoor leden van de meerderheid verwijzen naar het subsidiereglement van gemeenten, waar gemeenten en schepenen kunnen op intekenen. Dat is geen nieuw beleid, mijnheer de voorzitter. Dat is uitgewerkt in de vorige regeerperiode. Wat de huidige regering doet rond dierenwelzijn, is alleen maar voortzetten wat er al was opgestart. De vele mooie verklaringen ten spijt kan ik afgaand op de realiteit alleen maar besluiten dat dierenwelzijn duidelijk geen prioriteit is voor deze regering.

[265]

Mme Victoria Austraet (indépendante).- Je partage les constats des collègues à l'origine de ce texte. Le site de Bruxelles Environnement propose effectivement une carte des espaces de liberté. Toutefois, leur nombre est insuffisant et ils ne sont donc pas tous accessibles à tout le monde. Chacun ne possède pas une voiture et/ou n'a pas forcément le temps d'aller loin pour pouvoir laisser son chien en liberté pendant la promenade.

Or certains chiens ont un réel besoin de courir en liberté ou ont un comportement de chien de berger. Il est donc impensable pour leurs maîtres de les tenir en laisse durant toute la promenade. D'autres ne souhaitent simplement pas entraver la liberté de leur chien. Ces personnes se trouvent donc contraintes à laisser leur animal courir en liberté dans des espaces où cela est interdit, causant parfois des conflits avec les autres utilisateurs du site.

Pour toutes ces raisons, je salue l'initiative de mes collègues. Leur texte répond à une réelle attente des Bruxellois et si cette demande est suivie d'effets, cela permettra d'apaiser bon nombre de tensions entre riverains.

[267]

M. David Weytsman (MR).- Je pense que mes collègues du PS et d'Ecolo n'ont pas lu la résolution. D'une part, la résolution vise à éviter les tensions dont nous parlons. Ce qui est bizarre, c'est que j'entends de la part d'Ecolo un petit point positif, suivi de 25 points négatifs. Je n'ai pas l'impression qu'ils défendent la présence des animaux en ville, du moins dans ce qui vient d'être dit.

Ensuite, cela n'a rien à voir avec les espaces verts. Le premier point est : en partenariat avec les communes, augmenter au minimum de moitié le nombre de zones de promenades en liberté pour les chiens. Je vous cite plusieurs autres exemples. J'ai rédigé la résolution, ces zones de promenades ne seront pas dans les espaces verts.

Allez voir "dog run" sur internet, comme je vous l'ai conseillé pendant la commission. Ce n'est pas seulement dans les espaces verts. Je m'adresse à Ecolo : vous pourriez remplacer des places de parking en créant ces parcours pour chiens, cela se fait partout.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Que vous soyez opposés à une résolution, je peux l'entendre. Mais que vous donniez des mauvais arguments ou que vous me prêtiez des intentions qui n'en sont pas, cela n'a pas de sens. Il y a un million de façons de créer des espaces de liberté, dont une qui est très facile : on bloque deux ou trois endroits dans un espace semi-public ou éventuellement une place de parking, on y verse un demi-camion de sable et le tour est joué.

Soit vous ne connaissez pas le dossier, soit il ne vous intéresse pas. Mais ne me faites pas dire que je demande qu'on répartisse mal les espaces verts. Au contraire, depuis le début, je dis qu'il y a des quartiers que je connais bien à Laeken qui n'ont rien du tout près de chez eux et dans lesquels il devrait y avoir des espaces de liberté parce qu'il y a de plus en plus d'animaux et, malheureusement, de tensions. Ce serait dans l'intérêt de tout le monde.

Je pense à celles et ceux aussi, pour être moi-même propriétaire d'un chien, qui ont peur des animaux. Nous devons mieux gérer la ville, dans le respect de tout un chacun. Je ne comprends donc pas votre opposition à cette résolution.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

[273]

M. Ridouane Chahid (PS).- Personnellement, je n'ai pas de chien. Mais j'ai été confronté à deux comités de quartier qui m'ont obligé à aménager deux grands espaces pour chiens dans ma commune.

J'invite les membres du parlement qui le souhaitent à prendre rendez-vous avec moi pour visiter ces espaces pour chiens : ils se rendront compte de la durée de leur occupation, sur une semaine, par les mêmes personnes qui s'étaient battues pour leur aménagement.

En réalité, même les chiens ne veulent pas se balader dans ces espaces : ils ont besoin de davantage de liberté.

Enfin, pour clore sur une boutade, peut-être nos amis de la Ville de Bruxelles pourraient-ils mettre à disposition le bois de la Cambre pour y installer un énorme espace pour chiens !

M. David Weytsman (MR).- Voilà le véritable Parti socialiste, celui qui nous dit : "Nous ne sommes pas favorables à votre mesure parce que nous n'y croyons pas".

Par ailleurs, le bois de la Cambre compte aussi quelques espaces pour chiens. Pour avoir travaillé avec les écoles d'éducation canine - comme cela fut organisé sous la législature précédente à Ixelles -, je souhaiterais également qu'un espace beaucoup plus grand y soit créé.

J'entends donc que le Parti socialiste se positionne par principe contre cette proposition de résolution, ce qui est différent de ce qui a été dit auparavant.

M. Ridouane Chahid (PS).- Vous entendez ce que vous avez envie d'entendre. Je n'ai pas dit que j'étais contre cette proposition, mais qu'il fallait en évaluer la praticabilité. Il s'agit, à un moment donné, d'être pragmatique. Je sais que vous l'êtes : ne faites pas outrage à votre intelligence. Ce serait dommage.

[279]

M. le président.- La discussion générale est close.

En application de l'article 91.4 du règlement, nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur les conclusions de la commission.

[283]

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DE MME VIVIANE TEITELBAUM, M. DAVID WEYTSMAN, MMES AURÉLIE CZEKALSKI ET CLÉMENTINE BARZIN VISANT À ENCOURAGER LES COMMUNES À MENER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION, EN CONCERTATION AVEC LA RÉGION, AUX MEILLEURES PRATIQUES DE PRÉCAUTION EN MATIÈRE DE NOURRISSAGE DES RENARDS (NOS A-111/1 ET 2 – 2019/2020).

Discussion générale

M. le président.- La discussion générale est ouverte.

[287]

Mme Leila Agic, rapporteuse.- Lors de l'exposé introductif, Mme Viviane Teitelbaum a expliqué que de plus en plus de Bruxellois ont la chance de pouvoir approcher ce bel animal qu'est le renard, grâce à ses grandes facultés d'adaptation au milieu urbain. Cette proximité encore assez récente conduit plusieurs Bruxellois à nourrir ces bêtes, ce qui favorise leur développement, mais multiplie aussi les nuisances qu'ils génèrent, dont les arrachages de sacs poubelles et les attaques contre les poulaillers.

C'est pourquoi Mme Teitelbaum considère qu'il faut procéder à un recensement des renards sur le territoire bruxellois, avant de prendre des mesures d'encadrement de leur nourrissage et de veiller à coordonner les règlements communaux portant sur ces mammifères pour réduire les nuisances. Enfin, il s'agirait de réformer la collecte des déchets afin de généraliser le recours aux poubelles rigides.

Lors de la discussion générale, Mme Cieltje Van Achter a indiqué soutenir la proposition de résolution car les actions publiques consacrées au renard manquent de coordination.

Mme Leila Agic a affirmé que, pour le parti socialiste, la solution passait par une interdiction claire du nourrissage du renard dans le Code de l'environnement et non par ce qui est proposé dans cette proposition de résolution. De la sorte, les agents de Bruxelles Environnement et les communes pourraient s'appuyer sur une disposition moins ambiguë que la recommandation qui prévaut actuellement. Le nourrissage de ces animaux est aussi mauvais pour eux et leur instinct de chasse, que pour la population participant effectivement à leur prolifération et donc aux nuisances sonores et de propreté.

Mme Lotte Stoops a expliqué douter de l'intérêt de la proposition de résolution. Les Bruxellois doivent veiller à ne pas sortir trop tôt leurs sacs poubelles. En outre, le nourrissage des animaux sauvages est déjà interdit dans les parcs et forêts à Bruxelles.

Pour Mme Ingrid Parmentier, un recensement des populations de renards ne révélerait probablement rien de neuf. Il lui semble plus utile d'investir des moyens dans la prévention du nourrissage intentionnel ou non intentionnel par les poubelles. En outre, elle a rappelé que le recours à des poubelles rigides était déjà possible. C'est pourquoi elle a déclaré qu'elle ne soutiendrait pas cette proposition de résolution.

M. Jonathan de Patoul a affirmé partager ce point de vue. Il est bien connu que les renards foisonnent là où la nourriture est abondante, nourriture qui leur est d'ailleurs néfaste. Vu les interdictions déjà en vigueur, la proposition n'apporte rien de neuf pour lui.

La proposition de résolution dans son ensemble a donc été rejetée par neuf voix contre cinq.

[291]

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Autre proposition du MR, autre contexte, mais même réaction. Cela pourrait s'appeler "comment la majorité essaie de trouver des arguments pour rejeter tout ce qui émane de l'opposition". Et cela, même concernant un texte qui n'a rien de politique ! Il invite seulement à se concentrer sur les meilleures pratiques de précaution en matière de nourrissage de très mignons petits renards roux que les Bruxelloises et les Bruxellois peuvent de plus en plus souvent apercevoir et approcher sans crainte près d'un bois, dans les parcs et les jardins, et parfois même au coin d'une rue.

Il s'agit d'un sujet très polémique, comme vous pouvez le constater, avec une mise en œuvre très problématique, comme vous le verrez.

Les arguments étaient caricaturaux. Chaque membre de la majorité a tour à tour approuvé l'une des mesures et critiqué une autre. Tout irait finalement bien, à vous écouter, si la proposition n'émanait pas de l'opposition. Quel mépris de la part de la majorité !

Nous avons tout entendu en commission, y compris notre collègue Ecolo dire qu'il s'agit d'une proposition de résolution qui aborde une problématique déjà bien connue et qui a déjà fait l'objet de nombreux débats au sein du parlement, raison pour laquelle elle votera contre celle-ci.

Si vous pensez que discuter d'un problème suffit à le résoudre et que cette proposition en est pour autant inutile, je comprends aussi pourquoi vous prônez l'immobilisme parlementaire pour Bruxelles Propreté.

La problématique des renards n'en reste pas moins réelle car ils sont la cause de dommages et de nuisances dans les villes, où ils s'adaptent parfaitement. En tant qu'ancienne échevine de la propreté, je pense avant tout aux poubelles éventrées, même si les renards ne sont pas les seuls en faute, comme l'a évoqué la majorité comme argument massue. Je pense aussi aux soucis des citoyennes et des citoyens, qui doivent redoubler d'ingéniosité pour que leurs poubelles ne soient pas attaquées et leur contenu répandu sur le trottoir.

[293]

Mais je pense aussi au pillage des poulaillers, aux terriers situés dans les jardins privés, voire aux chiens ou chats qui s'y trouvent.

Cet animal magnifique a une faculté d'adaptation qui explique en partie l'importante hausse de sa population dans notre ville ces dernières années. Les renards ont trouvé suffisamment de nourriture et de calme à Bruxelles pour s'y installer et s'y reproduire.

Aujourd'hui donc, les renards sont partout dans notre Région. La présente proposition de résolution, très polémique, vise d'abord à appréhender scientifiquement la question en recensant la population des renards vivant dans notre Région. Nous pourrions ainsi en estimer la hausse au cours des dernières années ainsi que toute surpopulation : le dernier recensement date en effet de 1991. Je ne pense pas que cette initiative pose le moindre problème.

Comme l'a rappelé Mme Stoops, la réglementation bruxelloise interdit déjà de nourrir les animaux dans les réserves naturelles et forestières, dans les sites Natura 2000, ainsi que dans les parcs régionaux gérés par Bruxelles Environnement. Les règlements de police communaux peuvent eux aussi interdire de nourrir les animaux sauvages. Aucune action coordonnée dans les rues de notre Région n'existe toutefois à ce jour.

Cette proposition demande dès lors d'encourager les communes à mener des actions de communication coordonnées sur le territoire de la Région dans le but de promouvoir des actions de précaution. L'objectif serait, d'une part, de protéger les renards roux et les Bruxellois des problèmes liés à la surpopulation de ces mammifères et, d'autre part, d'éviter et de minimiser les nuisances et dommages qu'ils peuvent provoquer.

De fait, de nombreux Bruxellois tentent d'appivoiser les renards notamment en les nourrissant, sans mesurer l'impact et les conséquences que ces actions peuvent avoir sur leur population.

[295]

Il n'y a pourtant aucune raison de nourrir un renard. Au contraire, cela amenuise son instinct de chasse et contribue à sa prolifération. Nous demandons donc d'encadrer le nourrissage de ces animaux, de déposer les

déchets ménagers le plus tardivement possible avant la collecte, de sécuriser les poulaillers, etc. Apparemment, une telle mise en œuvre serait très problématique !

Il est pourtant important d'agir en ce sens avant que cela ne devienne un réel problème pour la population. Comme disait le renard au Petit Prince : "Tu deviens responsable pour toujours de ce que tu as apprivoisé". En commission, chaque groupe était d'accord sur ce point, tant du côté de la majorité que de l'opposition.

Je voudrais vous dire, aujourd'hui, ma lassitude. Je regrette profondément votre absence de fair-play et la manière dont vous traitez l'opposition démocratique. Cela ne se passe pas ainsi dans les autres parlements de notre pays ! Sachez que nous poursuivrons notre travail, pour lequel les Bruxelloises et les Bruxellois nous ont élus. Nous ferons preuve de détermination et émettrons encore plus de propositions.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

[299]

Mevrouw Cieltje Van Achter (N-VA). - Ik ben geen specialist wat vossen betreft, maar ik wilde toch even iets kwijt. We krijgen nu immers al voor drie resoluties op rij twee verschillende antwoorden van de meerderheid.

Het eerste antwoord komt erop neer dat er over de resolutie in kwestie echt niet moet worden gestemd, omdat de regering met het onderwerp bezig is en dat het parlement erop moet vertrouwen dat het in orde komt. Dat houdt in dat de parlementsleden in feite overbodig zijn en zich met het onderwerp niet moeten bezighouden of niets moeten controleren.

In een tweede soort reactie stelt de meerderheid dat ze het onderwerp ook wel heel belangrijk vindt, maar dat ze het met bepaalde details niet eens is.

Mijn antwoord daarop is dat de meerderheid haar werk ernstig moet nemen. Ze wringt zich in bochten om die resolutie niet te moeten goedkeuren, ook wanneer het zaken betreft die ze belangrijk vindt. Ze zou haar energie beter gebruiken om zelf amendementen voor te stellen. Wij, parlementsleden, mogen ook werken en teksten die beter kunnen, verbeteren.

Ik zal deze resolutie goedkeuren omdat ik ze inhoudelijk goed vind en mij er helemaal in kan vinden. Het is niet omdat dit een door de oppositie ingediende resolutie is, dat ze geen ernstig debat verdient. Ik roep de meerderheid op om zichzelf niet overbodig te maken door te veronderstellen dat de regering het werk wel zal doen en dat zij zich kunnen beperken tot een druk op de knop bij de stemming. Wie zichzelf niet overbodig wilt noemen, moet de pen ter hand nemen en teksten die beter kunnen, verbeteren.

[301]

Mme Leila Agic (PS). - Refaire intégralement les débats de la commission de l'environnement en séance plénière semble devenir une habitude.

Nous sommes tous d'accord sur le fait que le renard est un animal attachant et familier en Région bruxelloise. Néanmoins, les experts s'accordent à dire qu'il ne faut pas le nourrir de manière intentionnelle. Pour le groupe PS, l'introduction dans le Code de l'environnement de l'interdiction du nourrissage serait probablement nécessaire et bénéfique pour lutter contre la prolifération des renards, tout en protégeant leur instinct animal.

Mme Van Achter relève que nous refusons plusieurs propositions de résolution de l'opposition. Mais comme je l'ai dit en commission, ce n'est pas parce la N-VA, le PS, le MR et les autres partis s'accordent à identifier un problème que, pour autant, nous optons pour les mêmes solutions ! Vous nous suggérez de nous fonder sur votre texte, mais il ne serait pas démocratique de réécrire l'ensemble d'une proposition de l'opposition.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Proposer un amendement, ce n'est pas réécrire.

Mme Leila Agic (PS).- Mais puisque c'est sur l'ensemble de votre texte que nous ne sommes pas d'accord, que pourrions-nous faire d'autre ? Nous ne pensons pas que vos propositions résoudre ce problème.

[311]

Mme Ingrid Parmentier (Ecolo).- Je ne rajouterai rien à ce qu'a dit Mme Agic, que je soutiens, mais je souhaite rassurer Mme Teitelbaum en ce qui concerne les poubelles et les récipients rigides. Cet enjeu a fait l'objet de discussions autour du règlement général de police commun aux dix-neuf communes bruxelloises, lequel indique clairement qu'ils seront autorisés. La demande qui pourrait présenter le plus d'intérêt dans votre résolution est donc déjà satisfaite.

[313]

Mme Victoria Austraet (indépendante).- La présence de renards en Région bruxelloise est de plus en plus remarquée. Cela se vérifie même au sein de ce parlement, puisque ces mammifères sauvages y sont régulièrement évoqués.

Il n'est pas inutile d'observer comment d'autres villes traitent cette question. À Londres, par exemple, on compte environ un renard pour 300 habitants. En Région bruxelloise, suivant les estimations disponibles, il y aurait un renard pour 600 habitants. Depuis 40 ans, la population des renards à Londres est stable. Même si une ville n'est pas l'autre, ces chiffres permettent de relativiser quelque peu les problèmes épinglés par certains concernant la présence de renards à Bruxelles.

Dans la nature, les renards ont une espérance de vie de douze à quinze ans. En ville, elle n'est plus que de deux ou trois ans. La plupart des renards meurent avant même d'avoir atteint la puberté, principalement après avoir été percutés par des voitures. Comme pour tous les animaux sauvages, l'espace vital des renards ne fait que se réduire, à cause de la croissance démographique humaine et de la densification urbanistique toujours plus importante.

De plus, les renards bruxellois sont victimes d'empoisonnements intentionnels et ce, bien que cet animal soit strictement protégé. Ces empoisonnements se multiplient en toute impunité depuis les années 90. Il y a également les empoisonnements indirects par les rats, eux-mêmes empoisonnés.

Nous devons voter ici à propos d'un texte qui se focalise sur les nuisances - essentiellement des poubelles éventrées - occasionnées par les renards. Or le renard est loin d'être le seul coupable : il y a également les chats errants, les fouines, les pies, etc. Perpétuer la mauvaise image dont souffre le renard n'est pas souhaitable.

Si je suis favorable à l'organisation d'un recensement et à davantage d'informations et de sensibilisation des citoyens à l'égard de cet animal - ce qui est déjà proposé de manière très complète par le site internet de Bruxelles Environnement -, il faudrait que cette sensibilisation ait comme objectif une meilleure harmonie entre nos deux espèces. Nous apprendrions à respecter les renards et à ne pas essayer de les apprivoiser.

Or, l'objectif de la proposition de résolution semble surtout pointer une éventuelle surpopulation et montrer du doigt les particuliers qui, maladroitement peut-être, veulent aider ces mammifères opportunistes à vivre en ville avec nous. C'est donc surtout une question de formulation et le paradigme anthropocentré choisi dans ce texte qui me poussent à ne pas soutenir cette proposition de résolution.

[315]

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Mme Agic, je suis un peu perplexe : vous précisez, au début de votre intervention, qu'être d'accord avec le fond n'implique pas d'être d'accord avec sa mise en œuvre. Je vous ai entendue sur ce point, mais ensuite vous avez refusé d'amender un texte émanant de l'opposition au motif que vous n'êtes pas d'accord avec son contenu.

Mme Leila Agic (PS).- Je n'ai pas parlé du fond mais du problème que votre texte nous posait. Ce sont deux approches différentes.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- En effet, c'est ce que vous avez dit au début, pour ensuite vous contredire et j'en suis bien désolée. Nous ouvrons la majorité de nos textes à la cosignature et, dans d'autres parlements, cette démarche est bien accueillie. Mais ici, la majorité demande parfois la constitution d'un groupe de travail qui ne voit jamais le jour. Et nous finissons donc par déposer nos textes sans avoir pu nous concerter avec la majorité.

La dynamique qui anime la majorité ne consiste jamais à prendre nos textes en considération pour ensuite proposer tel ou tel amendement, comme il est de coutume dans d'autres parlements. Ici, le rejet des textes préparés par les différents partis qui composent l'opposition démocratique est systématique et dogmatique.

C'est un vrai problème, M. le président, et il serait utile que les chefs de groupe en discutent. Personnellement, comme la plupart de mes collègues, je m'efforce de mener à bien la mission qui m'a été confiée après mon élection. Je ressens comme du mépris de la part d'un groupe de la majorité le rejet systématique, sans la moindre concertation, des textes de l'opposition. Il y a là un vrai problème.

[321]

Je souhaite aussi préciser à Mme Parmentier que je connais la situation des poubelles. Je parlais d'une communication et d'une sensibilisation coordonnées, qui n'existent pas entre les dix-neuf communes.

Le recensement date de 1991. Si nous devons encore attendre le gouvernement, cela ne fera que remplir le catalogue des bonnes intentions ! Ce n'est pas pour tenir ce rôle que j'ai été élue. Mon groupe et moi-même continuerons à faire ce que nous devons faire.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Un débat a eu lieu sur le fond. Ensuite, il y a eu des accusations sur le fait que notre position ne serait qu'une posture qui n'analyserait pas le fond. Nous constatons pourtant que des partis qui sont dans l'opposition et qui maîtrisent la matière votent contre votre texte. Que voulez-vous ?

Vous devez pouvoir écouter les membres de ce parlement et leurs arguments. Nous vous donnons des arguments sur la question des poubelles en vous indiquant qu'en septembre, les différentes communes ont voté un nouveau règlement. Les communes feront la promotion de ce règlement. Vous pouvez aussi écouter et entendre que nos arguments sont crédibles. Ce n'est pas une stratégie de rejet de tous les textes.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Ils sont tous rejetés !

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Ne portez pas d'accusations qui ne sont pas étayées. Dans ce cas précis, la démonstration inverse est faite, même par des partis de l'opposition.

[331]

Mevrouw Cielkje Van Achter (N-VA).- Iedereen heeft kunnen zien hoe de meerderheid zich in de commissie voor het Leefmilieu in bochten wrong om de discussie niet te moeten aangaan. Nu hoor ik hier de vertegenwoordigers van de meerderheid zeggen dat ze ook voorstellen van de oppositie ernstig willen bestuderen. Wel, we zullen zien hoe het in de toekomst gaat. In de eerste vergadering van de commissie voor het Leefmilieu na het reces werd in elk geval alles op een groteske manier verticaal geklasseerd. Ik ben het daar niet mee eens en vind dat ook het werk van de oppositie ernstig moet worden genomen.

[333]

M. le président.- La discussion générale est close.

En application de l'article 91.4 du règlement, nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur les conclusions de la commission.

[337]

QUESTIONS ORALES

M. le président.- Étant donné que les questions orales inscrites à l'ordre du jour ont reçu réponse écrite, elles sont dès lors retirées de l'ordre du jour.

- *La séance est levée à 11h44.*

COMMUNICATIONS FAITES AU PARLEMENT

MEDEDELINGEN AAN HET PARLEMENT

**RAAD VAN DE VLAAMSE
GEMEENSCHAPSCOMMISSIE**

- Bij brief van 23 september 2020 brengt de Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie ons ter kennis dat hij zich ter vergadering van die dag voor wettig en voltallig heeft verklaard.
- Par lettre du 23 septembre 2020, le « Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie » fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

* * *

**ASSEMBLÉE DE LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**

- Par lettre du 23 septembre 2020, l'Assemblée de la Commission Communautaire française fait connaître qu'elle s'est constituée en sa séance de ce jour.

- Bij brief van 23 september 2020 brengt de l'Assemblée de la Commission Communautaire française ons ter kennis dat zij zich ter vergadering van die dag voor wettig en voltallig heeft verklaard.

* * *

PARLEMENT WALLON

WAALS PARLEMENT

- Par lettre du 25 septembre 2020, le Parlement wallon fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.
- Bij brief van 25 september 2020 brengt het Waals Parlement ons ter kennis dat hij zich ter vergadering van die dag voor wettig en voltallig heeft verklaard.

* * *

COUR CONSTITUTIONNELLE

GRONDWETTELIJK HOF

- Diverses communications ont été faites au Parlement par la Cour constitutionnelle. Elles figureront au compte rendu intégral de cette séance. (Voir annexes)

- Verscheidene mededelingen werden door het Grondwettelijk Hof aan het Parlement gedaan.

Zij zullen in het integraal verslag van deze vergadering worden opgenomen. (Zie bijlagen)

* * *

<p style="text-align: center;">COUR DES COMPTES Certification des comptes généraux</p> <p style="text-align: center;">REKENHOF Certificering van de algemene rekeningen</p>

- Par lettres des 16, 23 et 30 septembre 2020, la Cour des comptes transmet, en application des dispositions de l’article 90, §§ 1^{er} et 2, de l’ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle, les rapports sur la certification du compte général des organismes suivants :
 - Fonds pour le financement de la Politique de l’Eau (FFPE) (compte 2019) ;
 - Bureau bruxellois de la planification (compte 2019) ;
 - Visit.brussels (compte 2019) ;
 - Port de Bruxelles (compte 2019) ;
 - Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (FLRBC) (compte 2019) ;
 - Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales (FRBRTC) (compte 2019).

- Renvoi à la commission des Finances et des Affaires générales

- Bij brieven van 16, 23 en 30 september 2020 zendt het Rekenhof, met toepassing van de bepalingen van artikel 90, §§ 1 en 2, van de organieke ordonnantie van 23 februari 2006 houdende de bepalingen die van toepassing zijn op de begroting, de boekhouding en de controle, de verslagen over de certificering van de algemene rekening van de volgende instellingen :
 - Fonds voor de financiering van het waterbeleid (FFWB) (rekening 2019) ;
 - Brussels Planningsbureau (rekening 2019) ;
 - Visit.brussels (rekening 2019);
 - Haven van Brussel (rekening 2019);
 - Woningfonds van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (WBHG) (rekening 2019);
 - Brussels Gewestelijk Herfinancieringsfonds van de Gemeentelijke Thesaurieën (BGHGT) (rekening 2019).

- Verzonden naar de Commissie voor de Financiën en de Algemene Zaken

* * *

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE
Rapport sur la réponse de l'Union européenne à la stratégie
d'investissement étatique de la Chine

EUROPESE REKENKAMER
Verslag over de respons van de Europese Unie op de Chinese
staatsgestuurde investeringsstrategie

- Par courriel du 18 septembre 2020, la Cour des comptes européenne transmet au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale un rapport sur la réponse de l'Union européenne à la stratégie d'investissement étatique de la Chine.
 - Renvoi à la commission chargée des Questions européennes.

- Bij mail van 18 september 2020, zendt de Europese Rekenkamer aan het Brussels Hoofdstedelijk Parlement een verslag over de respons van de Europese Unie op de Chinese staatsgestuurde investeringsstrategie.
 - Verzonden naar de commissie belast met de Europese Aangelegenheden.

* * *

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

BEGROTINGSBERAADSLAGINGEN

- Un arrêté a été transmis au Parlement par le Gouvernement.

Il figurera au compte rendu intégral de cette séance. (Voir annexe)

- Een besluit werd door de Regering aan het Parlement overgezonden.

Het zal in het integraal verslag van deze vergadering worden opgenomen. (Zie bijlage).

* * *

- En application de l'article 88 de l'ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle, le Service public régional de Bruxelles nous transmet un arrêté et une décision.

Ils figureront en annexe du compte rendu intégral de cette séance.

- Overeenkomstig artikel 88 van de organieke ordonnantie van 23 februari 2006 houdende de bepalingen die van toepassing zijn op de begroting, de boekhouding en de controle, zendt de Gewestelijke Overheidsdienst Brussel ons een besluit en een beslissing.

Zij zullen in de bijlagen van het integraal verslag van deze vergadering worden opgenomen.

* * *

MOTION AMENDÉE DÉFINITIVE
DEFINITIEVE GEAMENDEERDE MOTIE

- Par lettre du 22 septembre 2020, la commune de Woluwe-Saint-Lambert transmet une motion amendée définitive, adoptée par son conseil communal en sa séance du 30 juin 2020, « visant à interdire le déploiement de la 5G en Région bruxelloise en dehors de tout débat public ».
 - Renvoi à la commission de l’Environnement et de l’Energie.
- Bij brief van 22 september 2020, zendt de gemeente Sint-Lambrechts-Woluwe een definitieve geamendeerde motie, aangenomen door de gemeenteraad tijdens zijn vergadering van 30 juni 2020, “om de ontplooiing van 5G in het Brussels Gewest buiten het publieke debat te verbieden”.
 - Verwezen naar de commissie voor het Leefmilieu en de Energie.

* * *

MOTION AMENDÉE DÉFINITIVE
DEFINITIEVE GEAMENDEERDE MOTIE

- Par lettre du 23 septembre 2020, la commune de Woluwe-Saint-Lambert transmet une motion amendée définitive, adoptée par son conseil communal en sa séance du 30 juin 2020, « relative à la solidarité économique et sociale en période de crise sanitaire résultant de la propagation du coronavirus ».
 - Renvoi à la commission des Affaires économiques et de l'Emploi.

- Bij brief van 23 september 2020, zendt de gemeente Sint-Lambrechts-Woluwe een definitieve geamendeerde motie, aangenomen door de gemeenteraad tijdens zijn vergadering van 30 juni 2020, “betreffende de sociale solidariteit in tijden van gezondheids crisis als gevolg van de verspreiding van het coronavirus”.
 - Verwezen naar de commissie voor de Economische Zaken en de Tewerkstelling.

* * *

**INSTITUT BRUXELLOIS DE STATISTIQUE ET D'ANALYSE (IBSA)
Rapport annuel 2019**

**BRUSSELS INSTITUUT VOOR STATISTIEK EN ANALYSE (BISA)
Jaarverslag 2019**

- Par mail du 24 septembre 2020, le Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique, de la Promotion du Multilinguisme et de l'Image de Bruxelles, transmet le rapport annuel 2019 de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA).
- Renvoi à la commission des Finances et des Affaires générales.
- Bij mail van 24 september 2020, zendt de Minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, bevoegd voor Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Promotie van Meertaligheid en van het Imago van Brussel, het jaarverslag 2019 van het Brussels Instituut voor Statistiek en Analyse (BISA).
- Verwezen naar de commissie voor de Financiën en de Algemene Zaken.

* * *

**ÉTABLISSEMENTS FRANCOPHONES ET NÉERLANDOPHONES CHARGÉS DE
LA GESTION DES INTÉRÊTS MATÉRIELS ET FINANCIERS DE LA
COMMUNAUTÉ PHILOSOPHIQUE NON CONFESIONNELLE ET DES
SERVICES D'ASSISTANCE MORALE RECONNUS DE L'ARRONDISSEMENT
ADMINISTRATIF DE BRUXELLES-CAPITALE**

**NEDERLANDSTALIGE EN FRANSTALIGE INSTELLINGEN BELAST MET HET
BEHEER VAN DE MATERIËLE EN FINANCIËLE BELANGEN VAN DE ERKENDE
NIET-CONFESIONELE LEVENSBESCHOUWELIJKE GEMEENSCHAPPEN EN
ERKENDE CENTRA VOOR MORELE DIENSTVERLENING VAN HET
ADMINISTRATIEF ARRONDISSEMENT BRUSSEL-HOOFDSTAD**

- Par lettre reçue le 28 septembre 2020, le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale transmet, conformément à l'article 33 de la loi du 21 juin 2002, les documents suivants :
 - les modifications budgétaires n^{os} 1 et 2 de l'exercice 2020 de l'Etablissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale, telles qu'arrêtées par le conseil d'administration de l'Etablissement lors de sa séance ordinaire du 9 mars 2020 ;
 - le budget de l'exercice 2021 de l'Etablissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale, tel qu'arrêté par le conseil d'administration de l'Etablissement lors de sa séance ordinaire du 14 mai 2020 ;
 - le budget de l'exercice 2021 de l'Etablissement néerlandophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale, tel qu'arrêté par le conseil d'administration de l'Etablissement lors de sa séance ordinaire du 14 mai 2020.
- Renvoi à la commission des Finances et des Affaires générales.

- Bij brief ontvangen op 28 september 2020 zendt de Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, overeenkomstig artikel 33 van de wet van 21 juni 2002, volgende documenten over :
 - de begrotingswijzigingen nrs 1 en 2 van het dienstjaar 2020 van de Franstalige Instelling belast met het beheer van de materiële en financiële belangen van de erkende niet-confessionele levensbeschouwelijke gemeenschappen en erkende centra voor morele dienstverlening van het administratief arrondissement Brussel-Hoofdstad, zoals goedgekeurd door de raad van bestuur van de Instelling tijdens zijn gewone vergadering van 9 maart 2020;
 - de begroting van het dienstjaar 2021 van de Franstalige Instelling belast met het beheer van de materiële en financiële belangen van de erkende niet-confessionele levensbeschouwelijke gemeenschappen en erkende centra voor morele dienstverlening van het administratief arrondissement Brussel-Hoofdstad, zoals goedgekeurd door de raad van bestuur van de Instelling tijdens zijn gewone vergadering van 14 mei 2020;
 - de begroting van het dienstjaar 2021 van de Nederlandstalige Instelling belast met het beheer van de materiële en financiële belangen van de erkende niet-confessionele levensbeschouwelijke gemeenschappen en erkende centra voor morele dienstverlening van het administratief arrondissement Brussel-Hoofdstad, zoals goedgekeurd door de raad van bestuur van de Instelling tijdens zijn gewone vergadering van 14 mei 2020.
- Verzonden naar de commissie voor de Financiën en de Algemene Zaken.

ASSEMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE BENELUX
Réponses

BENELUX INTERPARLEMENTAIRE ASSEMBLEE
Antwoorden

- Par courrier du 1^{er} octobre 2020, l'Assemblée interparlementaire Benelux transmet :
 - la réponse du Comité de Ministres à la recommandation 901/1 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans les trois Etats membres du Benelux (doc. n° 901/2) ;
 - Renvoi à la commission de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.
 - la réponse du Comité de Ministres à la recommandation relative à la l'économie circulaire (doc. n° 903/3).
 - Renvoi à la commission des Affaires économiques et de l'Emploi.
- Bij brief van 1 oktober 2020, zendt de Benelux Interparlementaire Assemblée
 - het antwoord van het Comité van Ministers op de aanbeveling 901/1 over de aanpak van geweld tegen vrouwen in de drie lidstaten van de Benelux (stuk nr. 901/2) ;
 - Verwezen naar de commissie voor de Gelijke Kansen en Vrouwenrechten.
 - het antwoord van het Comité van Ministers op de aanbeveling betreffende de circulaire economie (stuk nr. 903/3).
 - Verwezen naar de commissie voor de Economische Zaken en de Tewerkstelling.

* * *

PROJET D'ORDONNANCE
Renvoi en commission

ONTWERP VAN ORDONNANTIE
Verzending naar een commissie

- Le projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération conclu entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant l'unification de la manière de référencer les adresses et de la mise en relation des données d'adresses (n° A-196/1 – 2019/2020), initialement renvoyé en commission des Finances et des Affaires générales lors de la séance plénière du 3 juillet 2020, est renvoyé en commission des Affaires économiques et de l'Emploi.
- Pas d'observation ?

Il en sera ainsi.

- Het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het samenwerkingsakkoord tussen de Federale Staat, het Vlaamse Gewest, het Waalse Gewest en het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest met betrekking tot de eenmaking van de wijze waarop gerefereerd wordt aan adressen en de koppeling van adresgegevens (nr. A-196/1 – 2019/2020), dat oorspronkelijk verzonden werd naar de commissie voor de Financiën en de Algemene Zaken tijdens de plenaire vergadering van 3 juli 2020, wordt verzonden naar de commissie voor de Economische Zaken en de Tewerkstelling.
- Geen bezwaar ?

Aldus wordt besloten.

* * *

**COMITÉ DE SUIVI LÉGISLATIF CHARGÉ DE L'ÉVOLUTION DES
ORDONNANCES, RÉOLUTIONS ET RÈGLEMENTS**

Article 99 du règlement

**COMITÉ VOOR DE FOLLOW-UP VAN DE WETGEVING BELAST
MET DE EVALUATIE VAN DE ORDONNANTIES, RESOLUTIES
EN VERORDENINGEN**

Artikel 99 van het reglement

- Le comité de suivi législatif (article 99 du Règlement) a été composé lors de la séance plénière du 16 septembre 2019. Il comporte 15 membres effectifs et 24 membres suppléants, conformément aux articles 23.2 et 26 du règlement.
- Le Règlement dispose, en son article 99, 7^{ème} alinéa, que « *le Bureau élargi (...) désigne, pour la durée de la session, un(e) président(e), un(e) vice-président(e) et un(e) secrétaire.* ».
- Pour la session 2019-2020, le Bureau élargi avait composé le bureau du comité comme suit :
 - M. Rachid MADRANE, Président ;
 - M. Vincent DE WOLF, vice-président ;
 - M. Christophe MAGDALIJS, secrétaire.
- Or, en date du 21 septembre 2020, le Parlement a pris acte de la modification de la composition des groupes MR et cdH, ce qui a pour conséquence, par application de la règle D'Hondt, que le bureau du comité de suivi législatif ne peut être reconduit à l'identique.
- Les changements affectent les mandats suivants :
 - Le MR gagne la 3^{ème} vice-présidence de la commission de la Mobilité (21^{ème} mandat) ;
 - Le cdH perd la 3^{ème} vice-présidence de la commission du Budget et du Compte en faveur du groupe MR (27^{ème} mandat) ;
 - Le MR perd la vice-présidence du comité de suivi législatif, au profit du groupe cdH (29^{ème} mandat) ;
 - En commission spéciale COVID, le MR occupe désormais la 2^{ème} vice-présidence au lieu de la 3^{ème}, qui est dévolue au groupe N-VA (à la place du groupe PS) (34^{ème} et 35^{ème} mandats).

- La vice-présidence du comité est désormais attribuée au groupe cdH (29^{ème} mandat de la clé D'Hondt pour la dévolution des vice-présidences), au lieu du MR.
- Les mandats de président et de secrétaire peuvent dès lors être reconduits à l'identique.
- Lors de sa réunion du 28 septembre 2020, le Bureau élargi a pris acte de la désignation du bureau suivant :
 - M. Rachid MADRANE, Président ;
 - Mme Céline FREMAULT, vice-présidente ;
 - M. Christophe MAGDALIJNS, secrétaire.
- Pas d'observation ?

Il en sera ainsi.

- Het comité voor de follow-up van de wetgeving (artikel 99 van het Reglement) werd samengesteld tijdens de plenaire vergadering van 16 september 2019. Het bestaat uit 15 vaste leden en 24 plaatsvervangende leden, overeenkomstig de artikelen 23.2 en 26 van het reglement.
- Het reglement bepaalt in artikel 99, 7de lid, het volgende : « *Het Bureau in uitgebreide samenstelling [...] wijst, voor de duur van de zitting, een voorzit(s)ter, ondervoorzit(s)ter en secretaris (m/v) aan.* ».
- Voor de zitting 2019-2020, heeft het Bureau in uitgebreide samenstelling het bureau van het comité als volgt samengesteld :
 - de heer Rachid MADRANE, voorzitter;
 - de heer Vincent DE WOLF, ondervoorzitter ;
de heer Christophe MAGDALIJNS, secretaris.
- Op 21 september 2020 heeft het Parlement echter akte genomen van de wijziging van de samenstelling van de MR- en cdH-fracties, met als gevolg dat met toepassing van de regel D'Hondt, het bureau van het comité voor de follow-up van de wetgeving niet langer op dezelfde wijze samengesteld kan worden.
- De veranderingen hebben gevolgen voor de volgende mandaten :
 - De MR krijgt het 3de ondervoorzitterschap van de commissie voor de Mobiliteit (21^e mandaat) ;
 - Het cdH verliest het 3de ondervoorzitterschap van de commissie voor de Begroting en de Rekeningen, ten voordele van de MR-fractie (27^e mandaat);
 - De MR verliest het ondervoorzitterschap van het comité voor de follow-up van de wetgeving, ten voordele van de cdH-fractie (29^{ste} mandaat) ;
 - In de bijzondere Covid-commissie krijgt de MR nu het 2de ondervoorzitterschap in plaats van het 3de, dat naar de N-VA-fractie gaat (in de plaats van de PS-fractie) (34^e en 35^e mandaten).
- Het ondervoorzitterschap van het comité gaat nu naar de cdH-fractie (29ste mandaat van de verdeelsleutel D'Hondt voor de devolutie van de ondervoorzitterschappen), in plaats van de MR.
- De mandaten voor voorzitter en secretaris kunnen dus ongewijzigd verlengd worden.

- Het Bureau in uitgebreide samenstelling heeft tijdens zijn vergadering van 28 september 2020 akte genomen van de aanstelling van het volgende bureau :
 - de heer Rachid MADRANE, voorzitter ;
 - mevrouw Céline FREMAULT, ondervoorzitter ;
 - de heer Christophe MAGDALIJNS, secretaris.

- Geen bezwaar ?

Aldus wordt besloten.

* * *

MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

WIJZIGINGEN VAN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES

- Par courriels des 24 et 25 septembre 2020, les groupes MR et PS communiquent une modification dans la composition des commissions permanentes.

Ces modifications figureront en annexe du compte rendu intégral de cette séance.

- Bij mails van 24 en 25 september 2020, delen de MR- en PS-fractie wijzigingen mee in de samenstelling van de vaste commissies.

Deze wijzigingen zullen in de bijlagen van het integraal verslag van deze vergadering worden opgenomen.

* * *